

La météo

Aujourd'hui: nuageux avec quelques brèves averses.

Minimum -1° Maximum 6°

Demain: nuageux avec quelques averses.

DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse

Dimanche

GAREAU

MAZDA

10175, AV. PAPINEAU, MONTRÉAL 381-3987

● MONTRÉAL, DIMANCHE 25 OCTOBRE 1992 109^e ANNÉE N° 6 60 PAGES, 4 CAHIERS

Abitibi-Témiscamingue: 55 cents Îles de La Madeleine: 1.00
Extérieur de la ville de Québec (Région est): 65 cents
À domicile par porteurs: 60 cents Routes motorisées: 70 cents

50¢
Taxes en sus

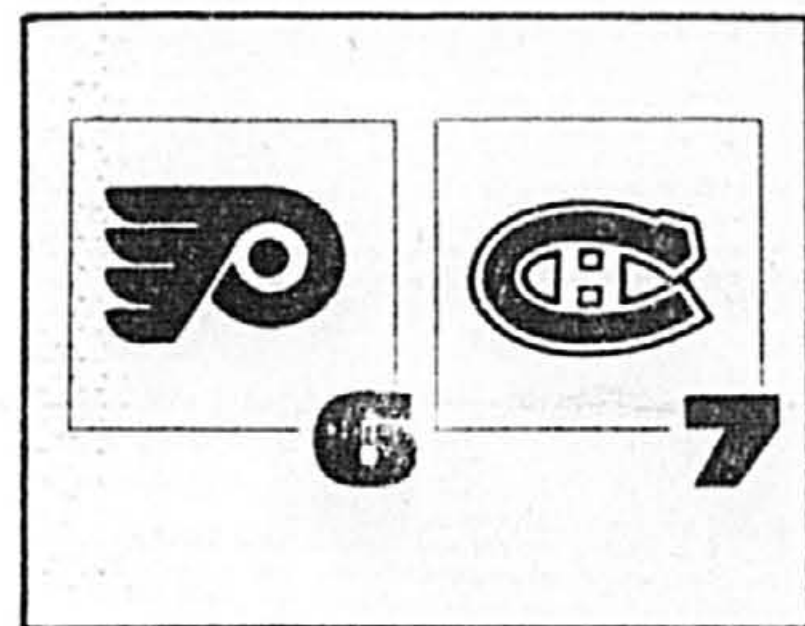
Bonjour!

La personnalité
de la semaine



B3 RICHARD SÉGUIN

Sports



Sommaire

Addition croisées..... C10
Annonces classées
immobilier..... C8 à C11
marchandises..... C11
emplois..... C11
automobiles..... C11 et C12
propositions d'affaires..... A7

Arts et spectacles
Informations..... B9 à B12
télé-horaires..... B10

Bandes dessinées..... B14
Décès..... C13
Êtes-vous observateur?..... C8
Feuilleton..... C9
Horoscope..... C10
Jeune Presse..... C7
Le bridge..... C12
Le monde..... A11
Livres..... Cahier B
Loteries..... A4
«Mot mystère»..... C11
Santé..... Cahier C

Les femmes chôment moins que les hommes

FRANÇOIS BERGER

La lente mais irrésistible ascension des femmes dans le marché du travail bouscule les habitudes pénales des hommes qui se sentent déclassés et s'en plaignent de plus en plus, surtout en cette période de récession économique qui n'en finit pas de s'étirer.

Pendant que les femmes connaissent, pour la première fois depuis vingt ans, un taux de chômage inférieur à celui de leurs congénères masculins, les hommes

qui perdent leur emploi n'arrivent pas à en trouver un autre, pas même un emploi dit «féminin», et n'hésitent plus à utiliser une arme traditionnellement réservée aux femmes: la plainte pour discrimination basée sur le sexe!

Selon la Commission des droits de la personne du Québec, les plaintes déposées par des hommes ont triplé depuis quatre ans dans les causes de discrimination sexuelle au travail (il ne s'agit pas du harcèlement, mais du refus d'octroyer un poste à quelqu'un en raison de son sexe). Les plain-

tes des femmes ont pour leur part à peine doublé. Ce type de plaintes est maintenant fait par des hommes dans le quart des cas, comparativement à 15 p. cent en 1988.

Le nombre total de plaintes pour discrimination sexuelle (hommes et femmes) a plus que doublé l'an dernier à la Commission, atteignant 252. Cette recrudescence s'explique par les difficultés économiques et en partie par la volonté des hommes de contester l'octroi de postes à des femmes (quoique les femmes soient encore responsables de la

grande majorité des plaintes).

D'autre part, l'ensemble des plaintes reçues par la Commission dans le domaine du travail a presque doublé depuis 1989, atteignant 1215, effet évident de la récession, selon les porte-parole de l'organisme.

Discrimination à rebours

Bruce Allali, 25 ans, vient de faire l'expérience de cette discrimination «à rebours» par laquelle un employeur préfère embaucher une femme. Disposant des

VOIRFEMMES EN A 2

Bourassa exhorte les Canadiens anglais à ne pas croire Trudeau

PHILIPPE DUBUISSON

Dans une dernière tentative pour rallier les indécis au camp du OUI, le premier ministre Robert Bourassa a invité les Québécois à ne pas suivre Jacques Parizeau et a exhorté les Canadiens anglais à ne pas croire Pierre Elliott Trudeau.

Devant quelque 300 partisans réunis au comité du OUI du comté montréalais de Viau, M. Bourassa a reproché au Parti québécois d'inciter les électeurs, en votant NON, à adhérer au statu quo, c'est-à-dire à l'Acte constitutionnel de 1982 qui a réduit les pouvoirs du Québec.

«Dire NON au fédéralisme renouvelé, c'est dire OUI à la Constitution de 1982 qui a réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale. C'est approuver ce que M. Trudeau a fait au Québec», a-t-il déclaré.

M. Bourassa a reproché au gouvernement du Parti québécois d'avoir présenté des demandes constitutionnelles insuffisantes en 1981. «Il avait alors accepté l'égalité des provinces et renoncé au droit de veto du Québec sur les institutions centrales», a-t-il ajouté.

Pas question que le NON l'emporte dans le comté de Bourassa

MICHÈLE OUMET

Robert Bourassa peut dormir sur ses deux oreilles. Dans son comté, Saint-Laurent, le OUI ne court pas de grands dangers et près de 1000 bénévoles s'organiseront pour faire sortir le vote lundi, jour du référendum.

Le comté — rouge même sous Maurice Duplessis — a été quadrillé, mesuré, soupesé et pointé jusque dans ses moindres recoins. Au Comité du OUI, on en connaît un rayon sur les 42 018 électeurs: leur nom, évidemment, leur numéro de téléphone, leur adresse et leur origine ethnique. On sait aussi de quel bord ils vont probablement voter, s'ils ont été visités par un bénévole du OUI ou simplement contactés par téléphone.

S'ils sont allophones, ça se corse. On les identifie, au moyen de couleurs, sur une grande carte: jaune pour les Chinois, vert pour les anglophones, rose pour les Libanais, etc. Lundi, une équipe de téléphonistes contactera tous les électeurs favorables au OUI afin de les inciter à aller voter. Et on leur parlera dans leur langue: des Chinois, par exemple, téléphoneront aux Chinois, etc.

Dans le comté de Saint-Laurent, environ la moitié de la population est allophone. En plus d'une importante communauté anglophone, il y a près de 4500

Juifs, 2500 Chinois, 2000 Grecs, 1500 Italiens, 2300 Arabes, 1000 Arméniens, etc. Le vote allophone est généralement assez favorable au OUI.

Bien sûr, tout le monde fait du pointage et tente, par tous les moyens, de «faire sortir» le vote le jour J. Mais, dans le comté du premier ministre, toute la liste électorale a été mise sur ordinateur. Au Comité du OUI, on sait tout, ou presque, sur les électeurs. Rien n'est laissé au hasard.

Le responsable du pointage et des listes électorales, Jean Royer, affirme qu'ils sont les seuls à être ainsi informatisés.

Le jour du référendum, les bénévoles du Comité du OUI pourront très rapidement identifier les secteurs où il y a des problèmes grâce à l'ordinateur. «Si on veut sortir nos Chinois, explique le co-président du Comité du OUI, Rodolphe Rousseau, on pèse sur un bouton et tous nos Chinois sortent. Si lundi à 16h00, par exemple, seulement 1600 de nos 2500 Chinois ont voté, on fait un blitz pour faire sortir le reste.»

Et le blitz sera très efficace, si

VOIR COMTE EN A 2

CIMETIÈRE PROFANÉ



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Les vieux d'Oka ont eu bien mal au cœur en inspectant le cimetière de la côte Saint-Paul, hier dans la journée. Une soixantaine de pierres tombales ont été renversées par des voyous.

Les citoyens d'Oka sont dégoûtés

MARIE-FRANCE LÉGER

Les citoyens du village d'Oka étaient dégoûtés hier. Soixante-deux pierres tombales du cimetière de la côte Saint-Paul ont été profanées dans la nuit de vendredi à samedi. Dix d'entre elles ont été brisées par les vandales.

La rumeur court au village. Les gens pensent savoir qui a fait le coup. Cinq ou six jeunes, dit-on, ont voulu faire parler d'eux quelques jours avant l'Halloween. Chaque année, il se passe des choses étranges au cimetière, à la fin du mois d'oc-

tobre. Mais cette fois-ci, les vandales sont allés trop loin.

«À la Saint-Jean-Baptiste, il y a un concours de vols de draps. À l'Halloween, des jeunes endossent des robes de sorcières et renversent des pierres tombales au cimetière. Mais là, ils ont exagéré. Nous, on est insultés. Surtout les vieux», a expliqué Michel Beaulne, président de la Chambre de commerce d'Oka et propriétaire du restaurant Clémentine.

Les «vieux» étaient bouleversés. Ils sont allés se promener au cimetière hier, pour constater les dégâts. Ils ont marché entre les allées, pour savoir sur la mémoire de quels disparus se sont acharnés les vandales.

La Sûreté du Québec de Saint-Eustache a ouvert une enquête. L'incident se serait produit entre 22h vendredi soir et 8h, hier matin. En fin de journée hier, personne n'avait encore été appréhendé. «Il faut vérifier toutes les informations données par les citoyens. C'est peut-être bien des jeunes, mais il faut savoir qui», a indiqué l'agent Richard Bourdon, des relations publiques de la SQ.

Les gens du village, en tout cas, semblent connaître les coupables. Selon Michel Beaulne, le sport national d'un petit nombre d'adolescents d'Oka,

VOIR CIMETIERE EN A 2

Le Reform Party de Preston Manning: un Front national... à la canadienne

PHILIPPE CANTIN

envoyé spécial

La Presse à WINNIPEG

L'adoption d'une loi pour déporter certains immigrants coupables d'actes criminels, le renforcement des sentences contre les jeunes délinquants, la création de programmes de travail pour les prisonniers, l'abolition du ministère des Affaires multiculturelles, la constitutionnalisation du droit de propriété et la tenue d'élections fédérales à date fixe tous les quatre ans, voilà

quelques-unes des propositions adoptées à la quasi-unanimité, hier, au congrès du Reform Party. Cinq ans après sa fondation, le parti de Preston Manning a réaffirmé avec éclat ses convictions populistes. Grâce à un système électronique de votation, les 1200 délégués ont approuvé avec rapidité et un minimum de débats des orientations leur conférant une place très à droite sur l'échiquier politique canadien.

Le Reform Party a effectué une vaste consultation de ses membres au cours des derniers mois.

Cependant, certaines des propositions étaient si lourdes de conséquences, que des délégués se sont sentis bousculés par le rythme infernal de l'assemblée. Cela est devenu évident au moment du vote sur l'adoption du modèle des élections à l'américaine, soit à date fixe à tous les quatre ans. «Il s'agit d'un débat très important, a dit un délégué. J'aimerais entendre un plus grand nombre d'opinions avant de me prononcer.» Sa suggestion n'a pas été retenue.

La direction du Reform Party a

VOIR REFORM EN A 2

... QUE CE SOIT
OUI OU NON,
VA FAUOIR
FAIRE UN PAYS
AVEC CE QUI
RESTE!



Immobilier parisien: le spectre du krach



LOUIS B. ROBITAILLE

collaboration spéciale

Pour les gens qui avaient de l'argent, beaucoup d'argent, ou alors déjà du bien immobilier dans la famille, Paris était un conte de fées dans les années 80. Aujourd'hui, pour ceux qui se sont engagés imprudemment sur le marché de la «pierre» à la mauvaise époque, c'est-à-dire au moment où les prix flambaient, c'est parfois devenu un cauchemar.

Si l'on est forcé de revendre un appartement à court terme, ce peut être la catastrophe. Si l'on rembourse un lourd emprunt contracté au plus fort de la flamme, c'est un gouffre financier au regard de la valeur actuelle du mètre carré.

Mettons le dollar canadien à 5 francs, un taux de change qui correspond vaguement aux véritables niveaux de vie français et canadiens (le taux actuel est en dessous de 4 francs). Ajoutons que le prix du mètre carré à Paris a toujours été extrêmement élevé par rapport aux salaires. Quelle que soit l'époque retenue dans les 20 dernières années, une famille moyenne n'a jamais eu les

moyens d'acheter un appartement dans Paris intra-muros: en 1972, un mètre carré moyen valait environ quatre mois de salaire minimum (SMIC). Et un banal quatre pièces (100 m²) valait donc 400 mois de ce même SMIC.

Idem aujourd'hui: malgré l'effondrement des 18 derniers mois, un cadre salarié qui n'a pas plusieurs dizaines de milliers de dollars d'économie, ne peut toujours pas songer à acheter un appartement digne de ce nom (ou alors dix m² au premier étage avec vue sur un bureau de poste). Par contre, ceux qui ont à peu près les moyens d'acheter — odieux spéculateurs ou honnêtes rentiers — ramassent à la moitié des prix de 1989 les appartements ou maisons de ceux qui sont acculés à la vente. Et ceux-là se retrouvent parfois avec des remboursements supérieurs au prix de vente. Ainsi un «duplex de caractère» de 130 m² (double living, trois chambres) acheté 800 000 \$ en 1989 est-il finalement revendu en 1992 pour 400 000 \$, le couteau sur la gorge, et 500 000 \$ d'emprunt à rembourser.

Aujourd'hui, un spectre hante Paris depuis 18 mois: la CRISE, le grand krach dans l'immobilier. Un retournement de tendance amorcé fin 90, et qui prend maintenant des allures de catastrophe.

PARIS
FRANCE

Jusqu'à, dans Paris (et banlieues chics), l'immobilier sous toutes ses formes constituait un marché miraculeux (à condition toujours d'avoir les moyens). Pratiquement n'importe quoi, appartement ancien ou nouveau, locaux commerciaux, bureaux, prenait automatiquement de la valeur. Avec un peu de chance, on tombait sur une vague de hausse accélérée, et on pouvait faire fortune en douze mois.

Une amie achète sans trop chercher un honnête deux pièces de 50 m² pour 100 000 \$ en 1986. Deux ans plus tard, il vaut exactement le double. La demande est alors tellement extravagante dans Paris qu'elle aurait pu vendre à ce prix dans la journée: il suffit de mettre une annonce. Des amis québécois ont un bel atelier de 120 m² près du canal Saint-Martin: déniché à environ 200 000 \$ (après travaux), il se revendait sans problème à 450 000 \$ fin 1989. Aujourd'hui il n'y a plus d'acheteur à la ronde pour 350 000 \$.

«À la fin de 89, justement, me dit cet ami, fin connaisseur de l'immobilier,

absolument n'importe quoi se vendait dans Paris au prix minimum de 4000 \$ le mètre carré. Il n'y avait plus de différence entre les bons et les moins bons quartiers, les immeubles bourgeois et les autres.»

Le problème, c'est qu'au plus haut sommet de cette fausse spéculation, pratiquement tout le monde, simples consommateurs ou banquiers, a pris pour acquis que cette hausse ne finirait jamais (ou presque). Qu'importe si ce cadre avait acheté le fameux duplex de la Bastille à plus de 6000 \$ le mètre carré: il en vaudrait 8000 \$ dans les deux ans.

À ce point, les prix n'avaient plus de sens dans Paris: le septième arrondissement, le plus coté entre tous, affichait des prix-planchers à 8000 \$, pour des appartements sinistres. Tout le monde trouvait normal que les somptueux appartements de la place des Vosges dépassent les 15 000 \$ le mètre carré (ce qui fait cher pour un cinq-pièces).

Dans les banlieues ouest de Paris, en particulier dans le quartier de bureaux de la Défense, ce sont les immeubles nouveaux ou en construction qui ont été frappés les premiers de plein fouet. On ne trouvait plus à vendre ou à louer, même à des prix inférieurs au prix de revient. Dans ce marché sinistré, les grandes banques françaises sont enga-

gées à des hauteurs qui donnent le vertige: pas loin de 100 milliards de dollars, selon un expert de Parisbas cité dans le *Monde*.

Plus grave encore: la crise frappe aujourd'hui le cœur même de Paris, à commencer par le «triangle d'or» autour des Champs-Élysées. Plus la hausse flambait, en 88 et 89, plus les banques et les gros acheteurs se sont lancés à ce moment-là dans une spéculation sans fin. On en était à acheter des immeubles entiers à rénover à 14 000 \$ le mètre carré.

C'est ainsi que, un peu à l'extérieur de ce triangle d'or, dans le quartier des journaux, la banque Indosuez a fini par payer l'ancien immeuble des Messageries parisiennes 14 000 \$ le mètre carré, ce qui faisait probablement 25 000 \$ après travaux. Au moment où la transaction folle se finalisait, la chute du m² commençait déjà. Aujourd'hui, on prétend que Indosuez essaie de se débarrasser de ses 40 000 m² au prix de 19 000 \$, et sans trop de succès.

Comme ajoutait avec philosophie ce Québécois spécialiste des immeubles: «En 89, c'était un marché de vendeur. Aujourd'hui c'est un marché acheteur.» À condition tout de même d'avoir pas mal d'argent en caisse. Et de préférence autre chose que des dollars canadiens à 4 francs!

SUITE DE LA UNE

FEMMES

Les femmes chôment moins que les hommes

qualifications requises pour occuper un poste de dactylo et faire du traitement de texte sur ordinateur, M. Allali sollicite un emploi de ce genre annoncé par un employeur qui lui répond que «le poste est déjà comblé». Flairant le mensonge, il demande à une copine de faire la même démarche et elle obtient tout de suite une entrevue... M. Allali s'est ainsi retrouvé, au début d'octobre, devant la Commission des droits de la personne.

La Charte des droits et libertés prévoit cependant l'usage du «gros bon sens», permettant à un employeur de refuser un emploi à un homme quand le travail requiert des attributs strictement féminins, comme par exemple lors d'une parade de mode de vêtements de maternité, explique Mme Danielle Robichaud, porte-parole de la Commission. Dans des cas-limite comme celui des soins intimes apportés aux vieilles dames pensionnaires d'un hôpital, il faut faire preuve de discernement, précise-t-elle.

La discrimination «à rebours» contre les hommes peut parfois constituer la face cachée de la dis-

crimination dite «positive» dont les femmes jouissent dans les programmes d'accès à l'égalité et qui sont destinés à améliorer le sort des femmes dans les milieux de travail. Quand un tel programme existe dans une entreprise, la Commission rejette habituellement la plainte d'un homme pour discrimination, explique la Commission.

Dans le cas de M. Allali, la plainte a été reçue.

Même si les hommes se servent maintenant davantage de la Charte québécoise des droits et libertés, il ne sont pas nombreux à tenter leur chance dans des emplois traditionnellement féminins, même en temps de récession. Chez Bell, seulement six p. cent des téléphonistes sont des hommes, admis à ce poste depuis maintenant 20 ans. Chez les infirmières, on ne retrouve des hommes que dans 7 p. cent des postes, même si on les y admet depuis 1969. À la Banque Nationale, il y a un caissier pour 19 caissières.

En fait, pendant que les femmes commencent timidement à occuper des emplois dits «masculins», grâce entre autres aux programmes d'accès à l'égalité, elles continuent d'occuper massivement les emplois dits «féminins», repoussant même par leur nombre les hommes qui s'y trouvent. Les hommes occupent par exemple 22 p. cent des postes de commis de bureau, il y a dix ans, et ils en occupent maintenant 19 p. cent. Chez les secrétaires, les hommes représentent toujours moins de deux p. cent des effectifs.

«Les hommes ne courent pas les emplois dits féminins, parce que les salaires y sont bas», dit Mme Denise Perron, spécialiste des questions d'équité en emploi. Selon Statistique Canada, le salaire des femmes ne représente que les deux tiers de celui des hommes, une proportion qui n'a pratiquement pas bougé depuis plus d'une décennie.

Contrairement aux hommes, les femmes acceptent d'occuper des emplois moins bien rémunérés et souvent à temps partiel. Ainsi, elles comptent pour 69 p. cent des 440 000 emplois à temps partiel au Québec (moins de 30 heures de travail par semaine). Une femme sur quatre travaille à temps partiel, mais seulement un homme sur douze.

Si, pour la première fois depuis 1971, le taux de chômage des femmes est plus bas que celui des hommes (11,7 p. cent par rapport à 13,1 p. cent), c'est qu'elles se retrouvent davantage dans des emplois précaires et que les mises à pied de la récession ont d'abord touché les emplois manufacturiers où les hommes sont plus nombreux.

Au cours des 33 derniers mois — depuis janvier 1990 —, la perte nette d'emplois a été de 90 000 chez les hommes au Québec, surtout des emplois à plein temps, selon Stat Can, tandis que les femmes en ont gagné 13 000, tous à temps partiel.

Les femmes se sortent mieux de la récession, mais au prix de la précarité et de revenus relativement bas. Les hommes qui abandonnent le marché du travail se font pour leur part plus nombreux: seulement 71 p. cent des hommes de 15 à 64 ans se trouvent aujourd'hui en emploi ou à la recherche de travail, comparativement à 78 p. cent en 1975. Quant aux femmes, leur taux d'activité est passé de 40 à 54 p. cent.

La présence féminine dans les lieux de travail va croissant et les femmes devraient bientôt rejoindre les hommes, sinon les dépasser, d'autant plus que c'est le secteur des services, où elles sont déjà majoritaires, qui se développe (les trois quarts de la main-d'œuvre s'y trouvent déjà).

Les femmes occupaient l'an dernier 45 p. cent de tous les emplois au Canada, comparativement à 40 p. cent il y a dix ans. Elles devraient accaparer bientôt la moitié des emplois et peut-être plus, leurs qualifications ayant tendance, globalement, à dépasser celles des hommes.

Ainsi, si on veut faire de la prospective, on note que les étudiantes du niveau secondaire, au Québec, «dérégissent» moins que les garçons (42 p. cent chez les garçons et 35 chez les filles). Au primaire comme au secondaire, les filles ont globalement de meilleurs résultats académiques et leurs chances d'accéder aux études collégiales sont largement supérieures à celles des garçons (70 p. cent contre 53), selon le ministère de l'Éducation du Québec.

BOURASSA

Bourassa exhorte les Canadiens anglais à ne pas croire Trudeau

M. Bourassa a ajouté que l'entente de Charlottetown répond aux préoccupations du Québec, mais aussi à celles des Autochtones, de l'Ouest canadien et de l'Ontario.

«Il y a une charte sociale pour l'Ontario, un Sénat égal pour l'Ouest, l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et la société distincte pour le Québec. Rejeter l'entente, c'est rejeter un compromis historique», a poursuivi M. Bourassa.

Aux Québécois, M. Bourassa a répété qu'il respectera le verdict de la population. «La souveraineté populaire ne peut se tromper», a-t-il dit. Mais l'histoire dira si le Québec aura eu raison de rejeter l'entente constitutionnelle, si tel est le résultat du référendum, a-t-il ajouté. «Et l'histoire nous indique que les pouvoirs du Québec ont été réduits en 1982.»

À deux jours du vote, M. Bourassa dit encore espérer un «sursaut de réalisme et de lucidité» des Québécois dans l'isolement. «Pouvons-nous dire NON à la reconnaissance du Québec comme

société distincte et à la récupération de notre veto historique», a-t-il demandé.

Après le point de presse, un document comparant les dispositions de l'entente de Charlottetown avec l'entente du 16 avril 1981, à laquelle le gouvernement du Parti québécois avait adhéré, a été remis aux médias.

Le document souligne que le PQ avait jugé acceptable de renoncer au droit de veto conventionnel du Québec. On ajoute que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence exclusive des provinces n'était pas limité et que le poids politique du Québec dans les institutions centrales n'était pas protégé.

Le document ne fait toutefois pas mention, de manière explicite, que l'entente de Charlottetown prévoit une représentation égale des provinces au Sénat ainsi que le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

COMTÉ

Pas question que le NON l'emporte dans le comté de Bourassa

L'on en croit M. Rousseau. «Si on appelle une dame vers 16h00 et qu'elle nous dit: «J'attends mon mari et je vais aller voter dans deux heures», on la rappelle. Si vers 18h00, elle n'a toujours pas voté, on lui dit: «On vient vous chercher, madame». À 18h30, on rappelle tous ceux qui n'ont pas voté et on cogne aux portes. On leur demande: «Avez-vous voté? Non? On a une voiture en bas, venez.» Si la dame nous dit qu'elle ne peut pas parce qu'elle a son enfant, on lui répond: «Amenez-le». Si elle nous explique qu'elle a un rôtir sur le feu, on lui dit: «Baissez le four et venez voter. Ça ne prendra pas de temps.»

Lundi, le Comité du OUI disposera d'une centaine de voitures.

Au Comité du NON, l'atmosphère est aussi fébrile mais les moyens sont beaucoup plus modestes. Leur local exigü contraste avec l'immense salle de 5500 pieds carrés du OUI.

Ici, on est suspicieux.

— On peut voir votre carte de presse, madame.

— Pourquoi?

— Bien... on ne sait pas... tout est possible.

Qui sait, le Comité du OUI pourrait envoyer des espions.

Au Comité du NON, on fonctionne avec les moyens du bord et une poignée de bénévoles. «Ce n'est pas facile de travailler dans le comté du premier ministre», soupire le président du Comité, André Béliveau.

Les responsables du comité du NON sont discrets et refusent de dévoiler leur stratégie. Eux aussi ont fait du pointage et ils vont s'organiser pour que leurs sympathisants votent lundi.

M. Béliveau espère réduire la majorité du premier ministre, qui était de 9000 voix en 1989. «Si nous réussissons à faire baisser le nombre de OUI à 6000, ce sera une belle victoire», dit-il.

REFORM

Le Reform Party de Preston Manning: un Front national... à la canadienne

semblé prise de court en deux occasions au cours de la journée. D'abord, après l'adoption de la proposition visant à déporter les immigrants trouvés coupables

d'actes criminels et ne possédant pas la citoyenneté canadienne.

«Je suis en accord complet avec la substance de cet amendement, a dit Stephen Harper, le responsable du programme du parti. Mais les gens auront peut-être l'impression que cette mesure est au cœur de notre politique d'immigration, alors qu'elle devrait se retrouver dans notre chapitre sur le droit criminel. Il est possible que ça laisse une mauvaise image.»

Plus tard, le débat sur les langues officielles a provoqué une petite tourmente. Après l'adoption de deux amendements, il est apparu clair qu'un gouvernement du Reform Party n'offrirait plus de services gouvernementaux aux minorités linguistiques. «Cela veut-il dire que les anglophones du Québec seraient privés de ce droit?» a demandé un député. Après un bref conciliabule, les dirigeants du parti ont réalisé que oui. Un savant mélange de procédure a mis fin à ce dérapage et entraîné la remise du dossier à la prochaine assemblée générale.

Au plan économique, le Reform Party désire équilibrer le budget fédéral trois ans après avoir pris le pouvoir. Il en profitera alors pour réduire le taux de la TPS, jusqu'à son élimination complète. L'atteinte de ces deux objectifs n'est pas incompatible, a assuré Preston Manning.

«Pour diminuer les dépenses, nous réduirons les avantages des députés, rapetisserons la bureaucratie, éliminerons les subsides à l'entreprise privée et donnerons une nouvelle direction à certaines mesures sociales.»

D'autres mesures permettraient aux citoyens de proposer des initiatives nationales et de rappeler leur député au bercail, s'ils sont insatisfaits de ses services. Enfin, peu importe leurs convictions personnelles, les députés du Reform Party seront tenus de voter selon les désirs de leurs électeurs si la Chambre des Communes est saisie d'un débat sur l'avortement ou la peine de mort.

Deux allocutions importantes ont été prononcées durant cette journée très chargée, qui a mis en valeur la discipline des députés. Deborah Grey, la seule représentante du Reform Party au Parlement d'Ottawa, a offert des conseils aux membres du parti qui seront élus à la prochaine élection fédérale. «Surveillez votre ego», leur a-t-elle lancé.

Les députés étant profondément anti-establishment, Mme Grey a rappelé que plusieurs élus étaient de bonnes personnes. «Lucien Bouchard vise la destruction du Canada. Lui et moi avons des convictions totalement différentes. Mais il n'en reste pas moins que ses yeux rayonnent de fierté et de joie quand il me parle de ses deux petits garçons.»

En soirée, Preston Manning s'est adressé à ses troupes, un des moments forts du congrès. Il a invité les Canadiens à rejeter massivement le projet de réforme constitutionnelle.

«Nous devons dire NON à des arrangements constitutionnels défectueux avant de dire OUI à un meilleur fédéralisme et un meilleur gouvernement, a affirmé le chef du parti. Contrairement aux sombres prédictions du premier ministre, le Canada ne se désagrégera pas le 26 octobre à minuit si le NON l'emporte.»

M. Manning a proposé un agenda pour l'après-référendum. L'économie est au premier rang de ses préoccupations: compression des dépenses gouvernementales, diminution des ministères de 38 à 24, et l'adoption de mesu-

res favorisant l'ajustement des entreprises et des travailleurs aux traités de libre-échange.

Quant au dossier constitutionnel, M. Manning souhaite la fin des conférences des premiers ministres. «Et en tant que fédéralistes voués à un Canada fort et uni, notre devoir serait de dire aux séparatistes du Québec que leur choix est entre l'indépendance et le Canada. Le choix n'est pas entre le Canada et la souveraineté-association telle que définie par les séparatistes. Ce concept n'a aucun appui dans l'ensemble du Canada.»

Le Reform Party compte 130 000 membres et présentera des candidatures dans la majorité des comtés lors des prochaines élections fédérales.

CIMETIÈRE

Les citoyens d'Oka sont dégoûtés

c'est de «faire des coups». «Ici, au restaurant, j'ai des employés qui ont aussi fait des coups à l'Halloween quand ils étaient jeunes. Maintenant, c'est toujours la même petite gang. Des adolescents de 12, 13, 14 ans. Peut-être qu'ils ne voulaient pas vraiment mal faire. Mais là, ils ont manqué de respect aux morts», a-t-il repris.

Les habitants d'Oka espèrent que les vandales «vont se faire parler» par leurs parents et par la police. «Pour une fois que ça va bien ici, que tout est calme avec les autochtones, il faut qu'il y en ait encore pour faire des problèmes et apporter des mauvaises nouvelles.»

Votre soirée référendaire

Pour vous permettre de suivre le dévoilement des résultats du référendum, lundi soir, *La Presse* publiera demain des tableaux détaillés dans lesquels vous pourrez inscrire les résultats à mesure qu'ils seront annoncés, comté par comté, province par province.

Tout sur les résultats du référendum

Vous ne trouverez nulle part une couverture aussi complète que dans *La Presse* de mardi:

- des résultats détaillés, province par province, circonscription par circonscription;
- des analyses du vote dans chaque province et dans chaque région du Québec, avec cartes et tableaux;
- les réactions de partout à travers le pays;
- les commentaires et analyses de nos chroniqueurs: Lysiane Gagnon, Pierre Foglia, Claude Picher, Louise Cousineau et Nathalie Petrowski.
- des dizaines de photos qui vous feront revivre la fébrilité de cette soirée historique.



La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres
à quatre chiffres

709
6248

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h30 à 17h30	
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7306
COMPTABILITÉ		National, Télé	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe»

Enregistrement: numéro 1400 - Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



DIMANCHE
25 OCTOBRE 1992

43-7-01

FESTIVAL
CRÉATIONS
JEUNESSE
du 17 au 23 mai 93

Si tu as entre 12 et 18 ans...

Inscriptions:
Oxy-Jeunes
(14) 849-5297

Inscris-toi!
théâtre, littérature, photo, vidéo,
sculpture, dessin, peinture, mime,
monologue, musique et danse.

avant le 6 novembre 1992.

Une présentation de:

La Presse CKOI 96.9 FM

FESTIVAL
CRÉATIONS
JEUNESSE
du 17 au 23 mai 93

Des Roumains arrivés en conteneurs se vident le coeur



Deux rats de cale roumains, Eugen Iterent, 32 ans, et Dan Olaru, 30 ans, racontent comment ils ont traversé l'Atlantique clandestinement, en se cachant dans un conteneur du Cast Beaver, un navire marchand arrivé à Montréal vendredi.

LUC SIMON PERRAULT, La Presse

GILLES PAQUIN

■ Aujourd'hui, Eugen Iterent trouve le moyen d'en rire lorsqu'il raconte son aventure, mais c'est le coeur serré qu'il est monté clandestinement dans un conteneur en Belgique pour traverser l'Atlantique et entrer en douce au Canada.

Ce garçon de restaurant roumain de 32 ans est débarqué à Montréal vendredi, avec 21 de ses compatriotes rats de cale comme lui, pour réclamer le statut de réfugié. Pres de 200 autres ont adopté ce moyen d'immigration périlleux depuis un ans.

« Nous ne voulons plus retourner en Roumanie. C'est une honte de dire cela de son pays natal, mais la situation est devenue intolérable là-bas » lance Eugen Iterent en s'allumant nerveusement une cigarette, rue Stanley.

À l'emploi d'un chic établissement de Cluj, la troisième ville de Roumanie, Iterent critiquait allègrement le régime de Ion Iliescu en servant ses clients le printemps dernier. Mal lui en prit, cependant, puisque certains étaient membres du Service roumain d'information, l'organisme qui a succédé à la Securitate, la police secrète de Ceausescu.

« Ils m'ont interpellé pour m'interroger lors d'une manifestation d'opposition aux politiques gouvernementales et quelques semaines plus tard j'étais chômeur », raconte Iterent. « J'ai cherché du travail pendant six mois avant de me décider à partir dans le but de refaire ma vie ailleurs. »

Selon lui, le gouvernement qui a succédé au régime Ceausescu est tout aussi intolérant que celui du dictateur exécuté au milieu des cris de joie de la population roumaine. La bureaucratie communiste est toujours en place soutient-il.

La Roumanie n'a que l'apparence d'un État démocratique.

Après avoir passé un coup de fil à un copain installé à Bruxelles, il a entrepris un long périple, sans passeport, pour gagner la Belgique en passant par la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne. De là, il s'est rendu à la gare de Bruges où il s'est introduit dans un conteneur en partance pour Montréal.

« En ouvrant la porte du conteneur, j'ai vu qu'il était rempli de caisses à destination du Québec. J'ai

rampé dans le peu d'espace qui restait pour me cacher, jusqu'à ce que les débardeurs chargent le navire le lendemain », dit Iterent.

Pour tout bagage, Iterent emportait un peu de vêtements ainsi que de l'eau et de la nourriture pour trois jours. Son ami lui avait recommandé d'attendre assez longtemps pour s'assurer que le capitaine ne puisse rebrousser chemin une fois ses passagers clandestins découverts en haute mer.

Ironie du sort, c'est couché sur des caisses d'eau Perrier que le garçon de restaurant a entrepris sa « croisière » clandestine vers l'Amérique. À sa grande surprise, il a découvert au bout de quelques heures qu'il partageait son refuge avec Dan Olaru, un autre fugitif originaire de Bucarest.

« J'étais entré dans le conteneur avant Eugen et je dormais lorsqu'il s'est glissé à l'intérieur. Il a fallu quelques heures avant que nous nous rendions compte que nous étions deux dans ce réduit », ajoute Olaru en riant.

Chauffeur de camion dans la capitale roumaine, Olaru prétend qu'il a été battu par la police secrète lorsqu'il a été arrêté lors d'une manifestation. C'est pour cela qu'il lui manque une dent et qu'il a décidé de partir dit-il.

Au bout de trois jours les deux compères ont frappé sur les parois du conteneur jusqu'à ce que l'équipage les délivre de leur prison. Ils avaient apporté un marteau et un pied de biche pour forcer la porte, car ils couraient le risque de se trouver coincés si personne ne pouvait venir jusqu'à eux.

Comme il a laissé derrière lui sa femme et son fils de cinq ans, Olaru n'ose pas trop commenter la situation politique de la Roumanie. Il préfère laisser son compagnon célibataire dire ce qui se passe chez lui.

Sa seule préoccupation, c'est de trouver du travail pour faire venir sa famille le plus tôt possible. En attendant, il se prépare à rencontrer les autorités du ministère de l'Immigration et se dit assuré de les convaincre qu'il est bel et bien un réfugié politique.

Logé au YMCA de la rue Stanley d'ici le jour de sa comparution, Olaru voudrait bien donner signe de vie à sa femme, mais le téléphone coûte cher. Il devra se contenter d'une lettre pour lui décrire sa découverte de l'Amérique.

En bref

JEUNE DE 14 ANS RETROUVÉ MORT

■ Le jeune de 14 ans, dont le cadavre a été découvert vendredi à Outremont, derrière le 1040 Rockland, était porté disparu depuis le 4 octobre. Il s'agit de Patrick Foster, un adolescent de Montréal-Nord. L'enquête policière, confiée à la section des homicides, laisse croire que la mort est purement accidentelle. Le cadavre, découvert derrière les Laboratoires Renaud, gisait au pied d'une petite falaise.

LE FORCENÉ RÉSISTE

■ Le forcené d'Akulivik, un village à la pointe de la baie d'Hudson, à 800 kilomètres de Grande-Baleine, tenait toujours en otage, hier, sa femme enceinte de sept mois, malgré les tentatives répétées de négociations du Groupe d'intervention de la SQ, envoyé sur les lieux depuis Montréal, vendredi matin. La prise d'otage a débuté jeudi soir et, depuis, l'Inuit de 23 ans aurait tiré environ 80 coups de feu à l'extérieur de la résidence, dont plusieurs vers les policiers. Des agents de Montréal, Québec et Rouyn unissaient leurs efforts hier pour inciter le tireur, visiblement ivre et de plus en plus menaçant pour son otage, à se rendre sans faire couler le sang.

DOUBLE ÉVASION

■ Deux détenus du Centre fédéral de formation de Laval, situé au 6099 ouest, boul. Lévesque, ont pris la poudre d'escampette hier matin, à 9 h 25, en sautant la clôture. Mario Mallette, 25 ans, mesure 1,74 m (5'10") et pèse 74 kilos (160 livres). Il a le teint clair, les yeux bruns, et les cheveux bruns. Son comparse est Douglas Gagné-Carson, 25 ans également. Il mesure 1,70 m (5'8") et pèse 72 kilos (150 livres). Il a le teint pâle, les yeux bleus et les cheveux bruns.

RESTAURANT INCENDIÉ

■ Un incendie qui a nécessité trois alertes, hier en début de soirée, a lourdement endommagé un restaurant situé à l'intersection des rues Ontario et Davidson, dans l'est de la ville. Les flammes, qui semblent avoir pris naissance dans la cuisine du restaurant, se sont propagées aux étages supérieurs de l'édifice pour endommager quatre logements. Personne n'a été blessé, mais les dommages matériels sont importants.

ACCIDENT MORTEL

■ Une femme de 26 ans, passagère d'une voiture Chevette, est décédée vers 3 h 15 samedi matin, en face du 30 Lakeshore, à Pointe-Claire. Le conducteur du véhicule, son conjoint, était en état d'ébriété. Il a perdu le contrôle du véhicule avant d'aller percuter une automobile qui roulait en sens inverse. Les quatre passagers de la Toyota ont été légèrement blessés. La jeune femme, dont l'identité n'a pas été révélée, est morte sur le coup. Le conducteur a été amené au poste 14 pour passer un alcooltest. Il avait deux fois la dose d'alcool permise dans le sang. Légèrement blessé, il devra comparaître par voie de sommation pour répondre à plusieurs accusations, dont celle de conduite avec facultés affaiblies causant la mort.



Mme Rose Boucher, déguisée hier en bohémienne lors du souper de l'Halloween du centre Place Vermeille, fait un brin de « jasette » avec une « nouvelle mariée ».

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Un endroit où l'ennui fait place à la joie de vivre

RAYMOND GERVAIS

■ Pour quelque 480 personnes du troisième âge qui habitent le centre-sud de Montréal, le centre Place Vermeille représente l'endroit où l'ennui fait place à la joie de vivre et où il fait toujours bon se retrouver entre amis.

Hier soir, c'était le souper de l'Halloween de l'organisme. La grande majorité des participants, hommes et femmes âgés de 50 à 90 ans, étaient tous costumés et semblaient s'amuser ferme.

Mme Rose Boucher, la doyenne de l'établissement, qui a encore bon oeil et bonnes dents malgré ses 90 ans et demi, aurait pu passer pour une bohémienne avec sa grande jupe multicolore, sa blouse blanche et sa petite veste noire,

sans oublier le turban.

Mme Boucher, qui adore jouer aux cartes, piquer une « jase », jouer aux poches et au bingo, fréquente plusieurs fois par semaine le centre Place Vermeille.

« J'habite sur la rue Panet, près de la rue Sherbrooke. Quand la température le permet et lorsque je suis en forme, je viens faire un tour en après-midi pour jaser avec mes amis. On est une grande famille ici, nous sommes tous comme frères et soeurs », a précisé celle qui fréquente le centre depuis 20 ans.

Mme Boucher avoue candidement qu'elle aime beaucoup la danse, même si elle est seule. « Je me cherche un chum, mais je n'ai pas encore trouvé. Je ne veux rien savoir d'un vieux « tapon-neux »... Je cherche un compagnon

pour jaser et pour aller manger ensemble. Je lui paierais la traite et vice-versa », a déclaré en riant Mme Boucher.

Le centre Place Vermeille est un centre de jour pour personnes âgées situé au 1581, rue Alexandre-de-Sève. Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et est destiné aux personnes du troisième âge les plus démunies.

L'organisme, qui est subventionné en totalité par Centraide, s'est donné comme vocation d'être le compagnon des personnes âgées du quartier.

Selon la directrice, Mme Antoinette Robitaille, le centre Place Vermeille est avant tout un organisme qui apporte réconfort aux personnes qui vivent seules. « Nos lignes téléphoniques se veulent sécurisantes et nous visitons cha-

que jour à leur domicile plusieurs personnes qui ne peuvent se déplacer facilement pour venir ici », a précisé Mme Robitaille.

Le but de l'organisme est de permettre à un plus grand nombre de personnes âgées de conserver leur autonomie en demeurant le plus longtemps possible dans leur domicile.

Le centre distribue également à chaque année, à l'époque des Fêtes, de nombreux paniers de Noël aux personnes les plus pauvres en plus d'offrir, cinq jours par semaine, le repas du midi.

Une fois par mois, des voyages à travers le Québec sont organisés ainsi qu'un souper pour souligner une occasion spéciale.

Blanchard reconnu coupable du meurtre d'une femme de 68 ans

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Après deux jours de délibérations, Louis Blanchard, 20 ans, a été reconnu coupable hier après-midi du meurtre au premier degré de Jeannette Daigneault, 68 ans, égorgée le 1er novembre 1990 dans son logement de Lachine.

Le verdict, rendu par un jury composé de six hommes et six femmes, est tombé à 15 h 30. Blanchard a été condamné par le juge Ginette Piché à l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de li-

bération conditionnelle avant 25 ans. La famille de la victime a éclaté en sanglots quand le jury s'est retiré.

Avant le prononcé de la sentence, le juge Piché a demandé à l'accusé s'il avait quelque chose à dire. Le visage impassible, Louis Blanchard a tout de même bégayé en mentionnant qu'il désirait aller en appel. Son avocat, Richard Dubé, a trente jours pour en appeler de cette condamnation.

Le procureur de la Couronne, François Legault, ne cachait pas sa satisfaction. « Justice a été rendue. Les jurés ont cru

au témoignage de la sœur de Blanchard, Francine, mais surtout aux témoignages de ses amis à qui il avait fait des aveux », a-t-il indiqué hier.

Le condamné n'en a pas encore fini avec la justice. Il est également accusé du meurtre de René Gauthier, assassiné le 7 octobre 91, à Granby. Gauthier, qui était le frère de la compagne du père de Louis Blanchard, est mort la carotide tranchée pour une centaine de dollars.

Louis Blanchard aurait passé aux aveux pour ce deuxième meurtre. Il aurait notamment affirmé au témoin Yves

Cabana au moment du meurtre de René Gauthier: « Le premier meurtre est le pire. Le deuxième ça va tout seul ». Le procès pour le meurtre de René Gauthier, 27 ans, un handicapé mental léger, s'ouvrira le 11 janvier à Granby. Rappelons toutefois que les jurés n'avaient pas eu connaissance de ce deuxième meurtre avant de rendre leur verdict hier dans l'affaire Daigneault.

Le représentant de la Couronne espère pouvoir plaider dans cet autre procès. « Je souhaite aller faire le dossier à Granby. Ça peut se faire. J'ai déjà manifesté l'intention d'y aller », a dit Me Legault.

HOMMAGE AUX 52 PERSONNALITÉS DE LA SEMAINE

Soyez au rendez-vous de l'excellence avec Ginette Reno, Jean-Pierre Ferland, Renée Claude, Diana Soviero, Robert Marien, Lyse Guérin, Gordon Gietz, Chantal Lambert, Philippe Noiret, les Petits chanteurs du Mont-Royal, les Disciples de Massenet et plusieurs autres...

et à

Jean Drapeau

Le Gala Excellence

La Presse 1992

Ce soir aux Beaux Dimanches à 20 h 30

Animé

par Gaston L'Heureux, le Gala Excellence

couronne la Personnalité de l'année 1992.

SRC TÉLÉVISION

Quelle chance que vous soyez abonné à La Presse!

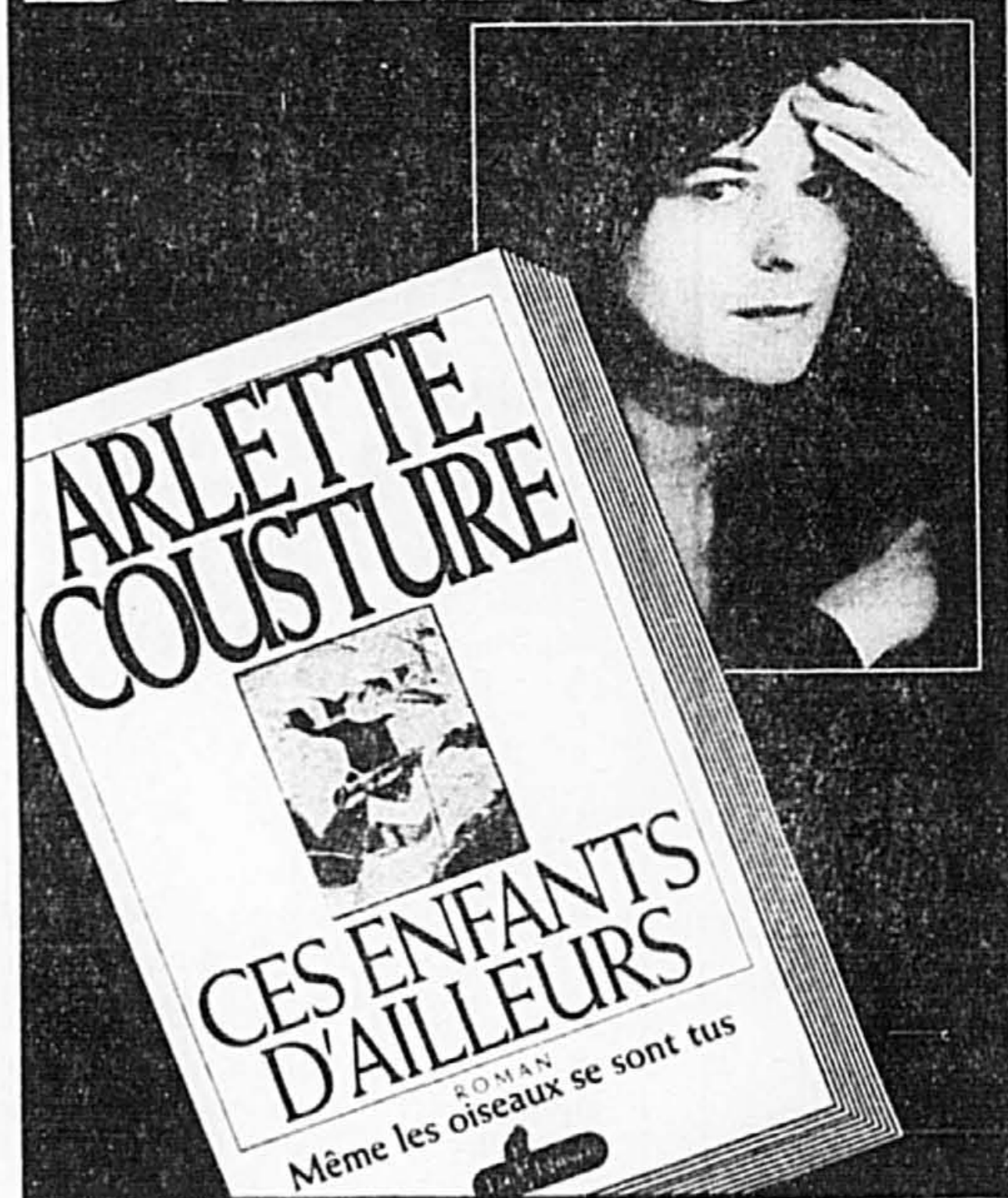
Si votre nom apparaît sur cette liste:

M. Abitbol de Côte St-Luc.....	n° 210116A04
M. Houde de Bellefeuille.....	n° 210425H02
Mme Brown de Lacadie.....	n° 210505B03
Mme Duval de St-Rock-de-l'Achigan n°	210611D07
Mme Desjardins de Montréal.....	n° 212071D03
Mme Bernier de Chomedey.....	n° 213440B01
M. Verron de Montréal.....	n° 217068V00
M. Guite de Montréal.....	n° 223440G04
M. Meloche de Longueuil.....	n° 224198M02
Mme Duguay de Greenfield Park ...	n° 224324D05
Mme Doyon de Boucherville.....	n° 237061D03
Mme Boutin de Verdun.....	n° 216032B00
M. Plante de Chomedey.....	n° 238796P05
M. Bélanger de Fabreville.....	n° 239772B01
M. Angers d'Artabaska.....	n° 200785A00

VOUS GAGNEZ!

Un exemplaire dédié
du plus récent roman
d'Arlette Cousture
CES ENFANTS D'AILLEURS,
publié aux Éditions Libre
Expression et bientôt
en vente dans toutes
les librairies.

BIENTÔT!



Quotidiennement, jusqu'au 1^{er} novembre 1992, nous publierons les noms de 15 abonnés, ceux-ci gagneront automatiquement le livre d'Arlette Cousture, offert par Libre Expression et La Presse.

La valeur totale des prix offerts est de 5 988\$.
Le texte des règlements est disponible
à La Presse.

Veuillez accorder un délai de deux semaines
pour la livraison de votre prix.

Nos fidèles abonnés
ont des avantages!

Abonnez-vous dès maintenant

au 285-6911

La Presse



Les maires de Montréal

Jean Doré, le maire du 350^e anniversaire

CLAUDE-V. MARSOLAI

Quand, le 17 mai 1992, des centaines de milliers de personnes descendirent sur la rue Saint-Laurent pour célébrer le 350^e anniversaire de Montréal, le maire Jean Doré, notre 39^e maire, pouvait se dire: mission accomplie, la Ville dispose maintenant de legs permanents pour l'avenir.

En effet, au cours des cinq années précédentes, il s'était impliqué personnellement afin que Montréal soit dotée de nouvelles installations culturelles, de nouveaux parcs et places publiques qui soient dignes d'une grande ville internationale. Au bas mot, des investissements de 400 millions obtenus des gouvernements de Québec et d'Ottawa ont été réalisés à cette fin.

Que l'on songe au réaménagement du Vieux-Port qui permet enfin aux Montréalais de redécouvrir le fleuve Saint-Laurent, la réfection des anciennes écluses du canal Lachine, l'aménagement du parc des Îles dans la partie sud de l'île Sainte-Hélène, l'ouverture de nouveaux squares, le square Berri et la place Charles-de-Gaulle, le jardin de l'hôtel de ville qui a remplacé l'ancien stationnement, l'inauguration du Biodôme, un musée de sciences naturelles unique au monde, le nouveau musée d'art contemporain et celui d'archéologie à la Pointe-aux-Callières, l'agrandissement du musée des Beaux-Arts et du musée McCord, toutes ces réalisations viennent consolider le caractère culturel et international de Montréal.

Le seul regret du maire est de ne pas avoir pu concrétiser son projet d'une place de la musique pour y accueillir l'Orchestre symphonique et l'opéra. Mais après 350 ans d'existence, la ville de Montréal peut s'enorgueillir à juste titre de ces nombreux acquis.

La montée du RCM

Jean Doré a commencé à militer tôt sur la scène municipale de Montréal. Dès 1974, il est l'un des fondateurs du Rassemblement des citoyens de Montréal dont il agit comme trésorier. Parti de type social-démocrate, son programme est centré sur les besoins immédiats de la population en matière de logement, de transport en commun, de loisirs et de santé. Il propose aussi d'accroître la participation populaire au processus politique par la création de conseils de quartier. Le nouveau parti favorisera le regroupement des réformistes francophones et anglophones.

En 1974, le RCM effectuera une percée significative en faisant éli-



Le maire Jean Doré, photographié au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, témoin important des 350 ans de Montréal.

re 17 conseillers et en permettant à son candidat à la mairie, Jacques Couture, d'obtenir 39 pour cent des voix.

Après ce succès, des dissensions entre l'aile gauche et l'aile sociale démocrate se font jour au sein du parti ce qui nuit considérablement à sa popularité en 1978. Le RCM et le GAM ne réussiront qu'à faire élire deux conseillers sur 34. Il faudra attendre 1982 avant que le RCM ne regagne le terrain perdu en faisant élire quinze conseillers. Jean Doré qui avait fait une belle lutte à la mairie contre Jean Drapeau, en récoltant 36 p. cent des suffrages, réussira à se faire élire conseiller en 1984 à la faveur d'une élection partielle. À compter de ce moment, plus aucun obstacle ne pouvait l'empêcher de remporter la victoire contre un Parti civique usé. C'est ainsi qu'en 1986, le RCM raflera 55 des 58 sièges et Jean Doré obtiendra les deux tiers des voix contre son adversaire Claude Dupras.

Sous la direction de Michael Fainstat, le premier anglophone à occuper la présidence du Comité exécutif, la nouvelle équipe s'attaquera d'abord à la réforme de l'administration municipale dont les services sont réorganisés selon les principes et les méthodes de la technocratie moderne. Elle lance aussi une entreprise de planification de l'espace urbain qui se fera à long terme. Elle cherche à définir des stratégies de développement économique en favorisant une concertation élargie avec les milieux d'affaires, les syndicats, les universités, etc. Les conseils de quartier sont abandonnés au profit des comités-conseils d'arrondissement ce qui mécontente l'aile radicale du RCM dont plusieurs conseillers s'en vont fonder la Coalition démocratique de Montréal.

La réforme administrative n'est d'ailleurs pas terminée, au moment où sont écrites ces lignes, puisque le maire a déclaré récemment qu'il voulait faire de Montréal dix villes de 100 000 habitants avec leur propre arrondissement afin de se rapprocher des citoyens. Dans le moment, on sait que des coordonnateurs d'arrondissements ont été nommés, mais on ne sait pas jusqu'où ira la décentralisation administrative. Irra-t-on aussi loin que des maires d'arrondissements comme à Paris?

Si l'on excepte l'abolition de la taxe d'eau et l'aménagement de la plage «Doré» à l'île Notre-Dame, le caractère peu spectaculaire des réalisations de l'administration Doré-Fainstat contribuera à une légère chute de popularité aux élections de 1990 (50 p. cent des voix et 42 conseillers sur 50). La promesse de créer une «zone d'entreprises» entre le parc industriel Moreau, l'autoroute 25, la rue Sherbrooke et le port de Montréal n'a pas été réalisée. Par contre, l'administration Doré a aménagé un parc de haute technologie sur l'ancienne piste de l'Adaport mais le ralentissement économique et la crise n'ont pas permis d'y implanter des industries, excepté Téléglobe. La fluoration de l'eau potable et l'élimination du sabot de Denver sont aussi restées lettre morte.

Montréal a connu un certain succès sur la scène internationale avec l'établissement, en 1989, des bureaux du Fonds multinational sur la couche d'ozone, de la conclusion de l'entente culturelle Montréal-Shanghai qui a permis la création du jardin chinois au Jardin botanique, et de la tenue en 1991 du troisième Sommet des grandes villes du monde.

Des ratés économiques

En se faisant élire en 1986, le maire Doré avait indiqué son intention d'insuffler un nouveau dynamisme à l'économie de la ville. L'année suivante, il se fit commis voyageur et rapporta de France une usine de moutarde et une autre de boulons pour l'aéronautique. Au total de 7 à 8 millions d'investissements et 120 emplois.

Son administration a aussi mis au point un programme de crédit d'impôt foncier de 1000 \$ par an, pour une durée de cinq ans, aux acheteurs de maisons neuves afin de freiner l'exode des jeunes ménages.

Mais l'administration n'avait pas voulu s'impliquer dans le projet de faire de Montréal un centre bancaire et financier international, si bien que l'opposition des milieux financiers torontois a réussi à vider de sa substance ce projet ambitieux. En fait, le maire Doré a toujours voulu faire de Montréal la métropole internationale du Canada, laissant à Toronto le titre de métropole intérieure du pays. En ce sens, il s'est toujours éloigné du concept de rivalité entre les deux villes pour lui substituer la notion de concertation.

La recherche de la concertation tant nationale que régionale (n'écrit-il pas en 1986 qu'il est vain de maintenir une rivalité locale, qu'il valait mieux pour une grande ville promouvoir son intérêt économique sur une base régionale) lui jouera un mauvais tour lorsque des politiciens réus-

siront dans les coulisses à ravir à Montréal le siège de l'Agence spatiale canadienne. La petite municipalité de Saint-Hubert a fait figure de David, l'emportant sur Goliath. Et Montréal s'est retrouvée gros Jean comme devant, même si elle était prête à céder pour la somme d'un dollar les terrains qu'elle possède sur l'ancien site de l'Adaport au gouvernement fédéral.

Absence de poids politique

Après cet échec, de nombreux observateurs ont mis en relief le peu de poids politique de Montréal, tant à Ottawa qu'à Québec. En effet, en 1988, le plan de transport de la région de Montréal du ministre Marc-Yvan Côté avait soulevé l'ire des autorités montréalaises parce qu'il privilégiait les banlieusards au détriment de Montréal. Tout était prévu pour les faire entrer à Montréal mais rien pour les retenir.

Le même scénario se répètera en 1992 lorsque Marc-Yvan Côté, ministre cette fois des Affaires sociales, annoncera sans consultation le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies. Ce quartier est dans les limites de la Ville mais les retombées du projet vont surtout bénéficier aux spéculateurs lavallois.

On évoque déjà le trou de beigne de Montréal, toute l'activité économique la plus dynamique se retrouvant à sa périphérie et Montréal devant subir tous les problèmes des mégapoles américaines: pauvreté et violence au centre, richesse à son pourtour.

Ce n'est pas d'hier que Montréal éprouve des difficultés avec les gouvernements supérieurs. L'histoire de Montréal, tant au XIX^e qu'au XX^e siècle, est parsemée d'anecdotes sur les relations tendues avec Québec ou Ottawa. Que l'on songe aux difficultés du maire Camilien Houde avec les gouvernements Taschereau et Duplessis à Québec et King à Ottawa dans les années 1930. Celles de Jean Drapeau avec le gouvernement Duplessis dans les années 1950.

Mais de 1960 à 1986, le maire Drapeau était assez puissant pour faire courber l'échine aux deux gouvernements. Force est de constater que l'administration Doré n'a pas développé cette espèce de complicité d'antan avec Québec. Certains l'attribuent à un certain clivage politique (plusieurs membres de l'administration ayant œuvré dans le gouvernement péquiste de 1976 à 1985) mais il faut signaler qu'aucun ministre senior dans les cabinets Bourassa et Mulroney, élu dans les limites de la ville, ne représente les intérêts de la grande ville.

Nul doute qu'avec les difficultés financières grandissantes que connaît la ville, en raison notamment de la fermeture d'entreprises, ce qui a pour effet de diminuer les recettes de Montréal et, corollairement d'augmenter substantiellement les taxes résidentielles, commerciales et industrielles, sans compter le désengagement de Québec en matière de transport en commun, l'administration Doré-Cousineau devra mettre l'accent sur des projets économiques au cours des prochaines années.

Les origines du maire

Jean Doré est né le 12 décembre 1944 dans le quartier Centre-sud. À l'âge de dix ans, ses parents déménagent à Saint-Vincent-de-Paul de Laval où il demeure jusqu'en 1964. Inscrit en droit à l'Université de Montréal, il sera élu en 1967 président de l'Association générale des étudiants. En 1970, il commence une carrière de journaliste à Radio-Canada, qu'il abandonne rapidement pour devenir attaché de presse de René Lévesque. De 1972 à 1975, on le retrouve directeur général de la Fédération des associations d'économie familiale avant d'occuper, en 1975, le poste de président. Tout en œuvrant à la Ligue des droits de la personne et en étant actif en politique municipale, il a poursuivi sa carrière d'avocat au bureau de Lavoie, Groleau, Marchand, Lagueux et Doré.

SOURCES: Ville de Montréal, La démocratie à Montréal, Texte de Michèle Dagenais, mars 1992; Jean Doré, Pour Montréal, VLB, 1986; Paul-André Linteau, Histoire de Montréal depuis la Confédération, Borel, 1992; 540-554; La Presse et Le Devoir, 1986-1992; Le Journal de Montréal, 18 juillet 1992.

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS LOTS

6/6
5/6+
5/6
4/6
3/6

RÉSULTATS COMPLETS PUBLIÉS DES DEMAIN

Ventes totales:
Prochain gros lot (approx.):
Prochain tirage: 92-10-28

Extra Tirage du 92-10-24

NUMÉROS	LOTS
999905	100 000 \$
99905	1 000 \$
9905	250 \$
905	50 \$
05	10 \$
5	2 \$

Numéro complémentaire: 28

Banco Tirage du 92-10-24

1	4	7	15	19
24	25	26	30	34
37	42	43	44	48
54	66	67	68	69

Prochain tirage: 92-10-26

SELECT Tirage du 92-10-24

7	11	23	27	28	38
---	----	----	----	----	----

Numéro complémentaire: 35

MISE-TOT 3 12 23 24

GAGNANTS	LOTS
103	485,40\$

Ventes totales: 1 127 206,00\$
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00\$

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS LOTS

6/6 1 1 000 000,00\$
5/6+ 1 30 234,00\$
5/6 35 575,90\$
4/6 1935 48,60\$
3/6 31 025 5,00\$

Ventes totales: 1 127 206,00\$
Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00\$

Le Mini Tirage du 92-10-23

NUMÉROS	LOTS
129326	50 000 \$
29326	5 000 \$
9326	250 \$
326	25 \$
26	5 \$
12932	1 000 \$
1293	100 \$
129	10 \$

PROVINCIAL Tirage du 92-10-23

NUMÉROS	LOTS
1574863	1 000 000 \$
574863	5 000 \$
74863	500 \$
4863	100 \$
863	25 \$
63	5 \$

Quotidienne Tirages du 92-10-19 au 92-10-24

	3	4
LUNDI	523	7954
MARDI	662	9078
MERCREDI	899	6562
JEUDI	780	9259
VENDREDI	261	9431
SAMEDI	709	6248

INTERBLUS Tirage du 92-10-23

NUMÉROS	LOTS
356018	250 000 \$
56018	2 500 \$
6018	250 \$
018	25 \$
18	10 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LOTO POMPIER 92

NUMÉRO GAGNANT DU TIRAGE DU : 22 octobre 1992 C44310

TIRAGES PRÉCÉDENTS:
G14006 G53079
G56977 G45632

Montréal saisit les meubles de l'hôtel La Citadelle

RAYMOND GERVAIS

■ Le juge Pierre Fontaine de la Cour municipale de Montréal a validé la saisie de près de 300 000 \$ de biens-meubles de l'hôtel La Citadelle, effectuée le 8 janvier dernier par la Ville de Montréal pour non-paiement de taxes.

Dans un jugement écrit de 18 pages, le magistrat rejette les oppositions à la saisie formulées par la défenderesse, Kanata Hôtels Ltd, faisant affaires sous la raison sociale Hôtel La Citadelle, sise au 410 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal, et des intervenants-opposants 2857-5579 Québec Inc.; Sherbrooke Hôtel & Co. Ltd; Hôtel Sherbrooke société en commandite Ltée et Jonathan Myette.

Le juge Fontaine base sa décision sur différentes jurisprudences des tribunaux d'appel se rapportant au sujet et en arrive à la conclusion que la ville peut saisir des meubles en autant que cette saisie n'affecte pas l'intégralité de l'immeuble dans lequel ils sont saisis et, ce, même si cette saisie empêche l'exploitation d'un commerce ou d'une place d'affaires comme un hôtel.

Les faits qui ont donné naissance au litige remontent au 8 janvier 1992, alors qu'un bref de saisie a été exécuté contre l'hôtel La Citadelle pour non-paiement des taxes d'eau, de services et d'affaires pour une somme totale de 282 915,60 \$.

La Ville avait alors procédé à la saisie d'une grande quantité de biens-meubles tels que lits, chaises, bureaux, téléviseurs, etc, pour recouvrement de taxes non payées.

Les opposants à la saisie ont soumis au tribunal que les biens saisis sont des immeubles par destination et que, par conséquent, ils ne pouvaient faire l'objet d'une saisie immobilière.

Les biens

En contrepartie, la Ville de Montréal a affirmé bénéficier, aux fins de la perception des taxes d'affaires dues par la défenderesse, d'un privilège sur les biens et, cela, sans égard qu'il s'agisse de biens meubles ou immeubles. Se basant sur le premier paragraphe de l'article 878 de la Charte de la Ville, le procureur a affirmé que «tous les deniers dus à la ville pour taxes, intérêt sur celles-ci et frais de perception, constituent des créances privilégiées exemptes de la formalité de l'enregistrement, recouvrables sur le produit de la vente des meubles et immeubles en raison desquels elles sont dues».

Quant au privilège de la Ville pour se garantir du paiement des taxes, l'article 881 de la Charte prévoit «que la ville possède un privilège pour se garantir du paiement sur les biens, marchandises et effets immobiliers qui se trouvent dans la place d'affaires de tout contribuable tenu au paiement de ces taxes, tant qu'ils garnissent les lieux cotisés».

Un autre article de la Charte vient renforcer les arguments du procureur de la Ville et précise en substance qu'à défaut de paiement à échéance des taxes dues par un contribuable, le directeur des finances peut en recouvrer le montant avec intérêt et dépens au moyen d'un bref obtenu par la Cour autorisant la saisie et la vente des marchandises et effets mobiliers sujets au privilège garantissant ces taxes.

Par ailleurs, les opposants ont plaidé que les immeubles par destination qui sont indispensables à l'exploitation d'un immeuble, ne peuvent pas être saisis sinon on enlèverait tout effet aux dispositions légales prévoyant l'immobilisation par destination ainsi qu'à la jurisprudence s'y référant.

Les opposants ont également soutenu que la Ville de Montréal ne bénéficie d'aucune exception en vertu de laquelle des immeubles par destination pourraient être considérés comme meubles. De plus, les opposants ont plaidé que le privilège accordé à la Ville de Montréal par l'article 881 de sa Charte se limite aux biens mobiliers et ne s'étend pas aux biens immobiliers par destination.

Dans son jugement, le juge Fontaine cite un jugement de l'honorable juge Raymond Verreault dans l'arrêt *La Ville de Montréal contre 2320-2740 Québec Inc. et Mario Cinelli et al*, dans lequel la magistrature reconnaît que le fait pour un tiers de voir ses biens saisis et vendus pour payer la dette d'autrui est une



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse
L'hôtel La Citadelle est situé sur la rue Sherbrooke.

législation qui surprend et qui sort du droit commun, mais reconnaît par le fait même qu'il s'agit d'une loi dûment adoptée par le législateur.

Cette décision du juge Verreault, a d'ailleurs été confirmée à l'unanimité par trois juges de la Cour d'appel.

Dans un autre arrêt, la Cour d'appel interprète deux autres articles de la Charte comme étendant le privilège de la Ville aux effets de tiers qui n'ont aucune dette envers la ville.

Finalement, le juge Fontaine retient l'opinion du juge Roger Pigeon C.M.M. qui précise: «Le législateur a conféré à la Ville un privilège qu'elle peut réaliser avant jugement selon l'article 883 de sa Charte. Ce recours est exorbitant du droit commun. Si on soustrait ce privilège de la ville les immeubles par destination qui sont en fait des meubles, l'article 881 de la Charte devient illusoire. Son application dépendrait alors de la volonté du contribuable ou d'une personne intéressée, ce qui est inconcevable en matière de taxation.»

Le bureau du député libéral de Richelieu hors d'usage

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Un incendie d'origine criminelle a dévasté samedi matin, peu après minuit, le bureau de comté du député libéral de Richelieu, Albert Khelfa, situé au 118 rue Charlotte, à Sorel. Des traces de produit accélérant ont été relevées à l'arrière de l'édifice qui a brûlé pendant deux heures et demie avant que les pompiers puissent venir à bout du brasier.

Il s'en est fallu de peu pour que le local du Comité du OUI, situé juste en face du bureau du député provincial, au 109 rue Charlotte, subisse le même sort. Mais les flammes n'ont pas eu le temps de se propager. La Sûreté du Québec interrogeait un mineur hier, en fin d'après-midi. Elle s'attendait à effectuer deux ou trois autres arrestations au cours de la soirée.

À moins de deux jours du référendum, M. Khelfa n'avait pas l'air hier très encouragé... «Mon bureau est complètement hors d'usage. Surtout à cause de l'eau. Tous mes dossiers sont fichus. Le feu a commencé par l'arrière, s'est propagé à la corniche puis au grenier. Les pompiers ont été obligés d'ouvrir le toit pour arroser», a-t-il expliqué. Le montant des dommages se situeraient entre 40 et 50 000 \$.

L'escouade des crimes contre la propriété et la section de l'identité judiciaire de la Sûreté du Québec ont commencé à enquêter tôt hier matin. En fin d'après-midi, trois jeunes de la région ont été appréhendés. «On est sûr que c'est criminel. Un produit accélérant a été lancé sur l'édifice. La Sûreté municipale de Sorel a fait appel à nous. Nos enquêteurs prennent des empreintes et des échantillons», a indiqué l'agent Gérard Carrier, de la SQ.

Le député soutient de son côté qu'il n'avait reçu aucune menace. Il ne veut faire aucun lien avec la période référendaire actuelle. «Je n'ai pas de soupçon. Les policiers font leur enquête. Ce que je peux dire, c'est que le résultat n'est pas agréable, à deux jours du scrutin. On aurait préféré placer nos énergies ailleurs. C'est déplorables», a repris le député.

M. Khelfa et ses employés ont réussi à déménager temporairement dans un autre local, au 139 rue Charlotte.

Nathalie Petrowski

Léolo, les Rocheuses et le foie de veau

Certains mauvais coucheurs prétendent que la Colombie-Britannique est une société plus distincte que le Québec. Ils affirment que la population n'y est pas seulement différente du reste du pays, mais différente du reste du monde.

Les événements de cette semaine leur ont finalement donné raison. La Colombie-Britannique a vécu des heures noires, à cause d'une pauvre tranche de foie de veau. Remarquez que le foie de veau vient du Québec, ce qui n'est pas pour arranger les choses. Le veau a été élevé puis tranché au Québec avant de se retrouver en vedette dans un film québécois du nom de *Léolo*. Le film est en nomination pour 9 Génies, les Oscars du Canada. Vous connaissez le film. Vous vous souvenez probablement de la scène: le petit Léolo, un adulte précoce de 12 ans, rêve de s'envoyer en l'air avec une ravissante Italienne qui ne veut rien savoir de lui.

Par dépit amoureux, Léolo reporte l'obscur objet de son désir sur la fameuse tranche de foie de veau qui apparaît en gros plan, juste avant qu'il ne l'enfouisse dans son pantalon.

La Régie du cinéma de *Beautiful B.C.* a tellement mal pris la chose qu'elle lui a flanqué un classement de 18 ans et plus. Depuis, elle est revenue sur sa décision. Au Québec, c'était 14 ans, avec ou sans parents.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, elle avait accompagné la punition d'une condition généralement réservée aux films pornos. Interdiction de présenter le film dans le réseau multiplex des centres commerciaux. Obligation de l'afficher dans un cinéma à salle unique, situé si possible au sommet des Rocheuses afin que seuls quelques intrépides cinéphiles puissent y accéder.

On comprend les censeurs canadiens. Ils veulent protéger les mineurs de leur tendance naturelle à aller voir ce qui ne les regarde pas. Les protéger d'eux-mêmes quoi, et rassurer les parents qui lisent la Bible chaque soir avant de s'endormir et le matin en se levant. D'un côté tout est permis. De l'autre tout est péché. Allez donc savoir pourquoi.

Mary Louise McCausland, la directrice du *B.C. Classification Board* m'assurait qu'elle n'y peut rien. Plusieurs autres films ont été punis aussi. Des films comme *Texas chainsaw massacre*, *Devil and the flesh*, *Sweet Movie* avec Carole Laure, *L'empire des sens* et *Caligula*. Pas précisément des films de l'année. Ni ceux de l'année dernière. Pas des films canadiens non plus. Le film canadien est trop canadien pour qu'on le censure. Trop canadien ou trop plate. Mary Louise est bien d'accord.

— Nous, on attend vos films avec impatience dit-elle. On ne sait pas comment vous faites, mais vous le faites mieux que tous les autres.

— Mais alors c'est quoi le problème?

Mary Louise soupire.

— Vous comprenez dit-elle avec un certain malaise, nous sommes très différents de vous. Le Québec est plus européen, plus ouvert comme société. Vous êtes là depuis plus longtemps, vous avez l'habitude...

— Quoi vous ne mangez pas de foie de veau?

Mary Louise est de plus en plus gênée. Je crois comprendre qu'il n'y a pas que le foie de veau qui fait problème dans les Rocheuses. Il y a aussi la scène du chat qui sert de cobaye sexuel à une douzaine de garnements. Et puis il y a Léolo lui-même, Léolo qui passe les trois quarts de son temps à se masturber.

Va pour le chat. Il est vraiment trop mignon. Pour la masturbation, ce n'est quand même pas la fin du monde. Un journaliste de Toronto a d'ailleurs fait remarquer à Mary Louise que tous les petits garçons de 12 ans faisaient comme Léolo.

— Peut-être mais ils ne le font pas sur grand écran, a-t-elle répondu.

— Oui mais ils le font quand même, a retorqué le journaliste.

Mary Louise a pris une grande respiration.

— On ne veut pas le savoir fut son dernier mot.

* * *

Je comprends les arguments de Mary Louise. Sauf qu'elle se trompe de cible. Elle grimpe dans les rideaux pour rien. Il faudrait qu'elle voit un petit film belge qui vient de prendre l'affiche à Montréal. Le film s'intitule *C'est arrivé près de chez vous*. À côté de ce film-là, Léolo c'est Bambi. À côté de ce film-là, Madonna c'est Mère Teresa.

Il s'agit probablement du film le plus violent de l'histoire du cinéma. Psychologiquement parlant. Du film le plus noir que le genre ait produit.

Un film tourné en «noir et black» avec trois fois rien par trois cinéastes qui s'amuse à tuer leurs spectateurs. En chemin, ils leur offrent 33 meurtres et un viol. Une aubaine...

Le film est classé 18 ans «avec violence». Mais, à mon avis, «avec violence» n'est pas assez fort. «Avec carnage» serait meilleur.

Le film est un faux documentaire. Une équipe de tournage suit le vécu quotidien d'un homme. On connaît le principe. La programmation de Radio-Québec et les voutes de l'ONF sont bourrées de ces docu-vérités qui donnent la parole à l'homme de la rue; le plombier, l'ouvrier, le chômeur...

Sauf que, dans ce cas-ci, l'homme de la rue est un tueur. Un psychopathe. Il s'appelle Ben. Il est plutôt sympathique. Même quand il tue. Et il tue souvent. Des hommes, des femmes, des petits vieux, des facteurs, des immigrés, des enfants un peu moins souvent, encore qu'il peut, à l'occasion, se dévouer.

La caméra fait corps avec Ben. Un membre de l'équipe lui donne un coup de main quand le cadavre est trop lourd. Un autre va prendre un verre avec lui pour lui changer les idées. Parfois, après une grosse journée d'extermination, toute la bande se retrouve autour d'une table de frites et de moules. Le party...

Au début, on rigole. On se sent simple spectateur. Au milieu, on ne rigole plus. On est devenu complice. On sent qu'on tue un peu chaque fois avec Ben. On sent qu'il nous tue un peu aussi. À la fin, on a mal mais on ne sait pas exactement où. À la fin, on veut juste mourir.

* * *

C'est arrivé près de chez vous est présentement à l'affiche au Palace, au Centre Eaton, au Centre Laval et à la Place Versailles. Personne n'a encore protesté. Personne ne protestera. Le film fera un bide ou peut-être un tabac, so what? Les Québécois sont tolérants. Ou inconscients.

En Colombie-Britannique pendant ce temps-là, on s'ennuie pour une tranche de foie de veau.

Dire qu'on essaie encore de nous faire croire qu'on habite le même pays...

ENCAN PUBLIC CARGAISON AÉRIENNE

saisie à l'aéroport de Dorval

Tapis d'Orient et d'Asie

Chargement stoppé par ordre des douanes américaines

La cargaison comprend également d'autres tapis de dimensions et de prix variés, incluant des tapis tribaux rares et de superbes tapis en soie.

Conditions:

- Tout doit être payé et emporté à l'achat.
- supplément 10% pour frais de transport, commission et entreposage.
- chaque lot sera déballé et chaque pièce sera étiquetée pour inspection publique.
- une pièce d'identité valide est nécessaire pour l'inscription et un certificat d'exemption pour commerce est requis pour avoir droit à l'exemption de taxes.
- modalités de paiement: chèques, comptant, cartes de crédit.

ENCANTEUR AUTORISÉ ET MANDATÉ

Entrepôt des douanes canadiennes aéroport de Dorval

Direction: Aéroport int. de Montréal Dorval, en suivant Côte-de-Liesse jusqu'à l'Av. Cardinal jusqu'à Stewart Graham Nord (1 rue à l'ouest de l'entrée principale de l'aéroport), douanes canadiennes, complexe d'entreposage du fret aérien en caution, porte voisine du bureau des douanes canadiennes au 765, boul. Stewart Graham Nord.

Elegant Art Auction Co.

Dimanche 25 octobre 1992
Inspection à 13 h
Encan à 14 h

PUBLI-REPORTAGE

Pour un «divorce à l'amiable» réussi, consultez un notaire.

Envisager une rupture, ce n'est jamais facile. Souvent la décision ne se prend qu'après une longue période de déchirement, de remise en question et d'incertitude angoissante. Surtout quand des enfants sont issus du mariage...

Les époux sont de plus en plus nombreux à vouloir rompre leur union à l'amiable, avec le moins de heurts possibles, dans un climat favorisant l'entente.

Si vous êtes du nombre, votre notaire peut vous informer et vous conseiller sur les conséquences légales d'une séparation ou d'un divorce.

Conseiller traditionnel des familles, le notaire est un spécialiste du droit civil, incluant le droit matrimonial. Sa formation universitaire et son expérience des contrats en font un conseiller juridique hors pair. Il peut donc vous éclairer et vous guider dans le processus qui vous mènera à la séparation ou au divorce.

La séparation ou le divorce à l'amiable

Pour obtenir un jugement de séparation de corps ou de divorce, à l'amiable, il faut que les époux se soient préalablement entendus sur toutes les conséquences de leur séparation: garde des enfants, droits d'accès, pension alimentaire, partage du patrimoine familial, partage des biens, etc.

Votre notaire peut rédiger pour vous cette entente, que l'on appelle **projet d'accord**. C'est la pièce maîtresse qu'il suffira de soumettre ensuite au tribunal qui officialisera votre séparation ou votre divorce en l'entérinant.

Que devrait comporter le projet d'accord?

Le projet d'accord règle toutes les questions découlant de la rupture de l'union. Par exemple:

- Qui gardera les enfants? Qui les prendra à Noël, ou pendant les vacances scolaires?
- Qui paiera les frais de scolarité?
- Qui continuera d'occuper la résidence familiale? Faudra-t-il plutôt la vendre?
- Qui gardera les meubles?
- Qui paiera les dettes communes?
- Y aura-t-il une pension alimentaire? À quelle fréquence sera-t-elle versée? Pour combien de temps?

- Comment sera partagé le patrimoine familial?
- Quel sera l'impact sur les fonds de pension détenus par les conjoints?
- Quel est l'impact fiscal de la convention?

Les avantages

Les statistiques tendent à démontrer les effets bénéfiques, à court et à long terme, d'une séparation ou d'un divorce à l'amiable par opposition à un jugement obtenu dans un climat d'affrontement et dans la contestation.

Le processus à l'amiable permet, bien sûr, de raccourcir les délais. Les frais et honoraires juridiques sont moindres. Les pensions alimentaires seraient plus généreuses et leurs versements plus respectés. De plus, les enfants seraient moins meurtris par l'expérience quand leurs parents peuvent communiquer et s'entendre malgré leurs divergences de vues.

Le jugement ne fait ni gagnant ni perdant puisqu'il entérine le résultat de négociations et d'ententes adoptées et librement consenties par des gens responsables et soucieux de décider eux-mêmes de leur avenir.

Médiation familiale

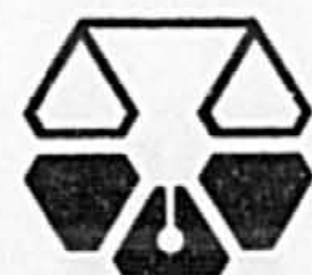
Si des points d'interrogation se soulèvent sur un sujet particulier ou encore si les relations entre les conjoints se détériorent au point de rendre difficile la conclusion d'un accord sur les conséquences de la rupture, il est possible pour le couple de recourir à la médiation familiale.

Un grand nombre de notaires ont développé cette approche qui leur permet, comme tiers impartial, d'amener les conjoints à résoudre eux-mêmes leurs différends et à élaborer eux-mêmes une entente viable réglant, à leur satisfaction, les effets de la réorganisation familiale.

Le notaire, juriste de l'entente

Favorisant un climat d'entente, le notaire est le professionnel compétent tout indiqué pour vous aider à «réussir» votre séparation ou votre divorce.

LE NOTAIRE
PARTENAIRE DE VOS PROJETS



Chambre
des notaires
du Québec

T Ê T E S D ' A F F I C H E

Denis Lavoie



Première exposition et vente d'œuvres par les artistes de l'Association des artistes de Saint-Laurent, pour venir en aide à la Société Alzheimer de Montréal, aujourd'hui, entre 10h et 17h, au Centre communautaire Beth Ora, 2600 rue Bordeaux, Saint-Laurent.

Les enfants disposent jusqu'au 31 octobre pour remettre des dessins aux pharmacies Cumberland et participer au tirage d'un voyage en Floride en plus de contribuer à amasser des fonds pour l'Opération Enfant-Soleil. On invitera en effet les parents de ces enfants à acheter leurs dessins.

C'est sous la présidence d'honneur de **Clémence Desrochers**, que la Fondation québécoise des maladies mentales présente une exposition d'œuvres d'art thérapeutiques, à travers lesquelles des malades et ex-malades mentaux expriment leurs émotions. Cette exposition est présentée à la Maison des arts de Laval, aujourd'hui de midi à 20h, et demain lundi, de 10h à 18h. On profitera de l'occasion pour y présenter des conférences sur: le stress, l'alcoolisme et la santé au travail, le 25 octobre à respectivement 14h, 16h et 18h, et le 26 octobre, à 12h 15h, 14h et 17h 30. On peut par ailleurs se procurer des cartes de souhait du temps des Fêtes réalisées à partir d'œuvres des ateliers d'art thérapeutique, auprès de: La Fondation québécoise des maladies mentales, 212, boulevard Saint-Joseph Ouest, Montréal (Québec), H2T 2P8. Tél. 270-5354.

C'est à l'une des rétrospectives les plus complètes à laquelle nous convie le Fonds de soutien de l'Institut Allan Memorial de l'hôpital Royal Victoria, soit celle organisée par le Royal Academy of Art de Londres, qui réunit près de 300 œuvres produites dans les années 50 et 60. Cette soirée bénéficie portera en effet sur l'exposition consacrée au mouvement Pop Art, présentée par le Musée des beaux-arts de Montréal. C'est pour le mardi 27 octobre, de 19h à 21h, au pavillon Jean-Noël Desmarais du musée, 1380 ouest, rue Sherbrooke. Billets: 100 \$. Renseignements: 861-7415.

L'Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc., dont la mission est de favoriser la participation de la communauté dans la prévention et le traitement des personnes atteintes de toxicomanie, vient d'annoncer qu'elle avait choisi pour emblème la rose des sables, ce symbole devant servir à porter une campagne de financement visant à recueillir 200 000 \$. Par ailleurs, l'Association profitera de la tenue de son 20^e colloque à Sainte-Foy, du 25 au 28 octobre, pour remettre deux prix d'excellence à deux personnes ou institutions ayant apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la toxicomanie. L'association a besoin du soutien du public, pour pallier à la réduction des subventions gouvernementales, a déclaré en conférence de presse son trésorier, **Gaëtan Grenier**, qui accompagnait le vice-président de l'Association, **André Therrien** venu annoncer que le colloque de cet organisme porterait sur la prévention. Renseignements: Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc., 2033 est, boul. Saint-Joseph, Montréal, (Québec), H2H 1E5. Tél. 523-1196.

ERRATUM: Ce n'est pas 8 \$, mais 30 \$ qu'il en coûte pour la soirée vins et fromages des amis et bienfaiteurs du Patro Le Pré-vost, qui aura lieu le samedi 7 novembre, sous la présidence d'honneur de **Claude Masson**, éditeur adjoint de *La Presse*. Le prix dont on faisait mention dans le communiqué de presse a amené une avalanche de demandes au 273-8535.

Reprise des activités de la Société Oxford et Cambridge de Montréal, suite au départ de son président depuis 13 ans, **George Marshall**, auquel **Gerald Ritzer** a succédé. Le cocktail qui se tient à tous les automnes aura lieu le 30 octobre, au Faculty Club de l'université McGill, 3450, rue McTavish. Copût: 20 \$. Renseignements: 277-0733.

Invitation du ministre délégué aux Communautés culturelles **Norman Cherry** à soumettre des candidatures pour les Prix du rapprochement culturel qui reconnaissent les actions et les réalisations de l'apport des communautés culturelles et favorisant le rapprochement entre ces dernières et la société d'accueil. On dispose jusqu'au 2 novembre pour soumettre des candidatures. Renseignements: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communications, 360, rue McGill, porte 09, Montréal (Québec), H2Y 2E9. Tél. 873-4547.

Achetez, avant 17h demain l'un des 8000 billets vendus 110 \$ donnant droit au tirage de nombreux prix dont une voiture Rolls Royce et vous courez la chance de gagner des prix supplémentaires du tirage mise-tôt. C'est au profit de la Fondation du diabète juvénile. Renseignements: 339-1983 ou 1-800-361-5727.

Le peintre et sculpteur **André Michel**, fondateur du Centre d'interprétation de la culture montagnaise à Sept-Îles, et du Musée régional de la Côte-Nord, et ayant participé à l'ouverture d'une salle de spectacles à Sept-Îles, s'est vu remettre récemment une médaille honorifique par le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, **Gérard Arquin**. C'est pour son implication sur la Côte-Nord, où il a œuvré auprès des Amérindiens montagnais, qu'il a fait sa marque.



André Michel

La Fondation canadienne du rein profitera de cette journée de réjouissances

qu'est l'Halloween à la fin de ce mois, pour nous inviter à appuyer sa cause en achetant des arachides. Renseignements: 341-5422.

Jeune diplômé de l'École des hautes études commerciales, **Claude Chartrand** vient de recevoir la médaille d'or de l'Association des comptables généraux licenciés du Canada, pour avoir obtenu la plus haute moyenne aux examens d'accès de comptabilité, de fiscalité et de vérification de l'association. Signalons d'autre part que le directeur de l'administration et des finances de l'École des hautes études commerciales,



Claude Chartrand

Adrien Lacombe, a reçu récemment le titre de «fellow», la plus haute distinction accordée par l'association.

Diner-dansant annuel des Auxiliaires de l'Hôpital général de Montréal, devant avoir lieu le vendredi 6 novembre, à la salle de bal du Château Champlain. Coût: 135 \$. Renseignements: 369-1023 ou 486-7767.

Soirée lyrique au profit de la Société Alzheimer de Montréal, devant avoir lieu le lundi 2 novembre, de 20h à 22h 30, à l'hôtel Ruby Foo's de Montréal. Airs d'opérettes, de comédies musicales et des chansonnettes, seront servies dans une ambiance légère. En vedette: **Louise Le Cavalier, Janusz Wolny, Ireneusz Bogajewicz et Magdalena Wolny**. Prix: 30 \$. Renseignements: 931-4211.

Étudiante finissante de la spécialisation en pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glacerie de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, **Amandine Vallée** a remporté la bourse Cacao-Barry, décernée au meilleur élève. Elle a obtenu cette note pour la composition d'une tour Eiffel en chocolat.



Amandine Vallée

Le père **Claude Grou**, qui a vécu longtemps en Inde où il a étudié la théologie, a été réélu supérieur général de la Congrégation de Sainte-Croix, lors du dernier chapitre général qui a élu comme assistant-général le père **Robert Morin**, qui exerce son ministère pastoral depuis quatre ans à l'oratoire Saint-Joseph. Pour la première fois, on retrouve, au nombre des assistants généraux, un prêtre en provenance de l'Inde, les deux autres provenant des États-Unis.

Afin d'aider l'Escale pour elle à poursuivre son œuvre humanitaire, les détaillants Shell ont donné à cet organisme les profits de son tournoi de golf annuel. Qui plus est, les détaillants Shell comptent procéder à une collecte de vêtements et de jouets pour l'Escale.

Succédant à **Marcel Bellemar**, c'est **Gilles Deraspe**, du Trust CIBC, qui a été porté à la présidence du conseil d'administration du Cercle finance et placement du Québec, regroupement d'analystes financiers, de gestionnaires de portefeuille, de banquiers et autres professionnels œuvrant dans le domaine de la finance. Les autres membres du conseil sont: **Alain Auclair** de Scotia McLeod; **Marcel Bellemar**, de Lévesque Beaubien Geoffron; **Yves Boileau**, analyste financier; **Claire Casgrain**, de Téléglobe Canada; **Jean-Luc Charest**, du Trust Général; l'avocat **Louis Clément**; **Christine Décarie**, de Montrusco & Associés; et **Claude Miron**, de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Renseignements: Cercle finance et placement du Québec, C.P. 834, succursale B, Montréal (Québec), H3B 3K5.

Les agriculteurs se font de plus en plus nombreux à souhaiter participer à la protection de l'environnement, et optant pour l'agriculture de conservation, laisse entendre l'agronome **Louis A. Bernard**, dans l'éditorial de la revue *Gestion et technologie agricole*, publiée par le bureau régional de Saint-Hyacinthe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'agronome signale que le professeur **Ron MacRae**, du campus MacDonald de l'université McGill reçoit un nombre grandissant de demandes d'information sur l'agriculture alternative, vers laquelle on semble donc se diriger au Québec. Cette publication est disponible dans tous les bureaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Dans le cadre de son programme de formation des bénévoles, la ville de Longueuil offre des stages de niveau II à l'intention des entraîneurs sportifs, qui auront lieu du 27 au 29 novembre, au Centre Jeanne-Dufresnoy, 1 est, boul. Curé-Poirier, à Longueuil. Coût: 50 \$. Inscriptions: Direction du loisir et de la culture, à Sylvie Labelle, C.P. 5000, Longueuil (Québec), J4K 4Y7. Renseignements: 646-8261.

À MERCREDI

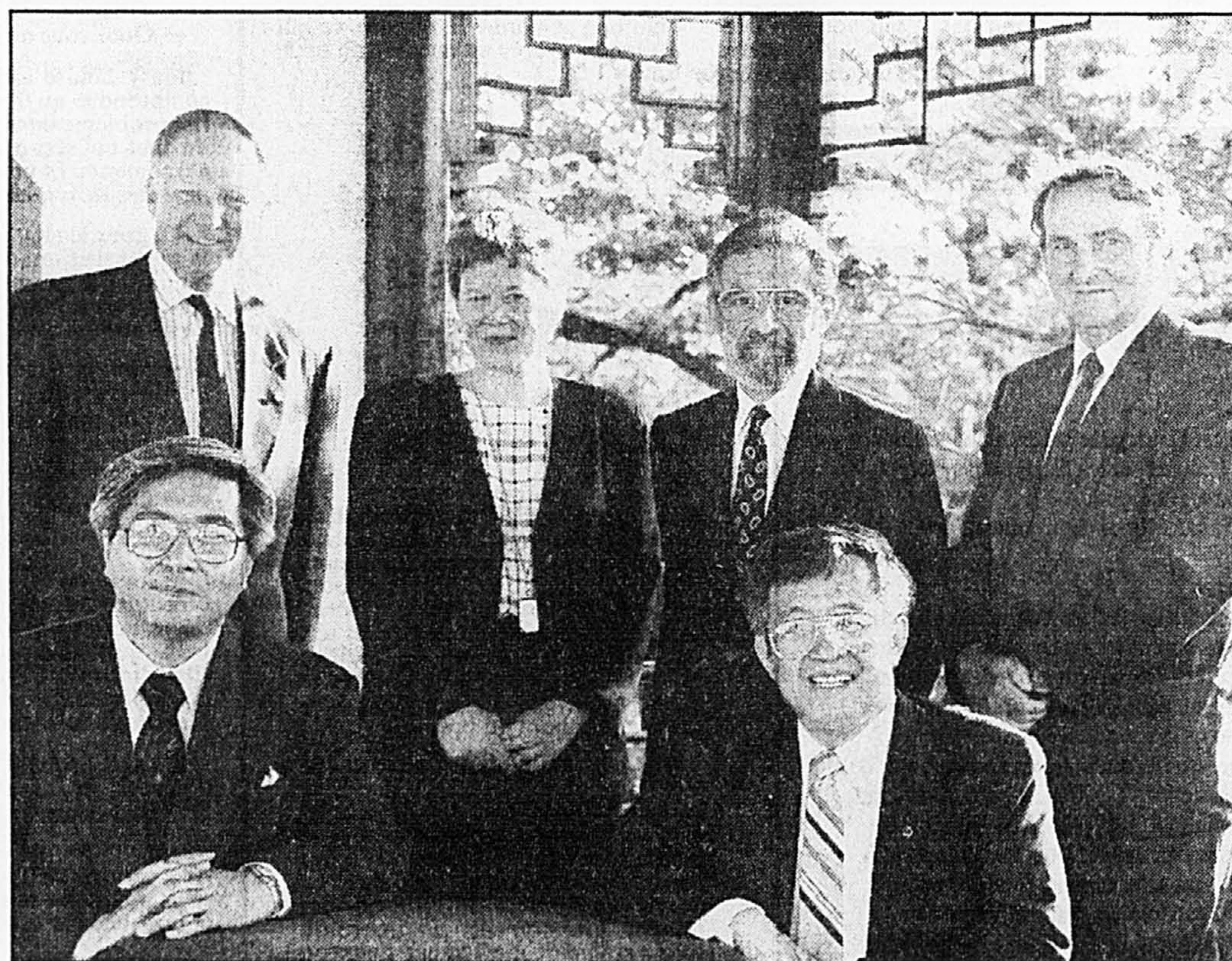
Donateur anonyme

Un donateur anonyme a acheté dix billets à 100 \$ chacun, de la loterie «Cadeau d'une vie» destinée à amasser des fonds pour la rénovation, ainsi que pour la construction d'unités pour les jeunes cancéreux de l'Hôpital de Montréal pour Enfants. Ces billets ont été redistribués lors d'un tirage effectué par **Stéphane Charette**, 8 ans, de Oka (au centre). Le jeune hospitalisé était accompagné de l'infirmière **Catherine Martel** (à droite) et de la directrice de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour Enfants, **Thérèse Gaudry**.



Nouveau centre d'études

Inauguration du Centre de recherches en communication sur l'Asie-Pacifique, de Concordia et de l'UQAM. Dans l'ordre habituel: **Patrick Kenniff**, recteur de Concordia; **Gail Sinclair**, de la Fondation Max Bell; **Claude Corbo**, recteur de l'UQAM; **Pierre Bourque**, du Jardin botanique. Devant: le docteur **Minoru Tsunoda** et le professeur **Kong Fah Lee**, co-présidents du comité consultatif regroupant les personnalités de différents milieux.



La médaille Montpetit décernée à Françoise Bertrand

Décernée à une personne qui a fait sa marque dans le domaine social, la médaille Montpetit de la Fondation Édouard-Montpetit (qui octroie une bourse d'études et décernent des prix à des collégiés), a été remise à la présidente de Radio-Québec, **Françoise Bertrand**. Étaient de la cérémonie, dans l'ordre habituel: **André Berthelet**, président du conseil de Montréal; **Louise Roy**, vice-présidente de la Laurentienne; **Roger D. Landry**, président et éditeur de *La Presse*; **Françoise Bertrand**; **Jean-Guy Legault**, président de la Fondation Édouard-Montpetit; **Chislain Dufour**, président du Conseil du patronat.



RÉFÉRENDUM 92

En bref

RADIO-CANADA :
DÉJÀ UNE PLAINTE

Le Comité québécois pour le OUI vient de porter plainte contre la télévision de Radio-Canada auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, pour la couverture «partisane» de la soirée référendaire de lundi. Dans sa plainte, le Comité du OUI allègue que la composition de la table d'analyse des résultats du référendum ne tient pas compte du camp du OUI. Pour le NON, Radio-Canada a invité Mme Louise Beaudoin, secrétaire du Comité du NON, Me Julius Gray, du Regroupement des anglophones pour le NON, et Mme Lise Bissonnette, directrice du *Devoir*, qui a affiché ses couleurs pour le NON. Mais selon le Comité du OUI, «Radio-Canada n'a invité aucun de ses représentants officiels», malgré les demandes qui lui ont été présentées. Pour compléter sa table d'analyse, Radio-Canada a invité M. Jean Paré, directeur de la revue *L'actualité* — qui s'est prononcé dans ses pages pour le OUI —, M. John Richards, professeur de sciences politiques à l'université de Colombie-Britannique, et Mme Andrée Boucher, mairesse de Sainte-Foy. Selon le Comité du OUI, ces deux dernières personnes «ne se sont jamais prononcées publiquement».

LA QUESTION EN CRI :
ERREUR DE TRADUCTION

Le directeur général des élections, Pierre F. Côté, a dû faire imprimer en catastrophe, samedi, de nouveaux bulletins de vote destinés aux 5000 Cris de la circonscription de l'Ungava, une erreur s'étant glissée dans la version rédigée en langue crie. C'est M. Brian Clark, du Grand Conseil des Cris du Québec, qui a alerté vendredi soir le directeur général des élections. De toute urgence, M. Côté a demandé qu'une traduction exacte soit rédigée et approuvée par une équipe de spécialistes. De nouveaux bulletins ont été aussitôt imprimés et expédiés dans les huit communautés crie du Québec. En vertu de la Loi référendaire québécoise, les bulletins de vote destinés aux communautés autochtones doivent être rédigés en français, en anglais et dans la langue de la communauté.

UNE FOIRE ?

Le Comité pour le OUI proteste contre l'utilisation de l'expression «la foire du OUI» par la direction de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) pour décrire la visite de Robert Bourassa à cet endroit la semaine dernière. Selon le camp du OUI, c'est à tort que des sympathisants du OUI présents à cette rencontre ont été traités d'«éléments perturbateurs». Les auteurs de la déclaration disent déplorer «le fait que la FAECUM soit incapable de reconnaître la diversité d'opinions politiques qui peut régner au sein de ses propres membres». Et ils nient que des autobus ont été nolisés pour amener des militants du OUI à l'U de M pour cet événement.

UNE TOURNÉE INFERNALE

Au moins une centaine de discours, une dizaine de débats, un face à face hebdomadaire avec Marc-Yvan Côté et dix mille kilomètres à l'odomètre de sa Corolla. Le député péquiste de Lac Saint-Jean, M. Jacques Brassard, ne cache pas qu'il a hâte de prendre quelques jours de congé en plein bois. «Certains jours, je me suis permis «un petit roupillon» dans mon auto que j'arrêtais le long des routes, tellement les trajets sont longs», avoue M. Brassard, l'un des orateurs les plus en demande dans le camp du NON. Dans l'auto de Brassard, une pile de journaux, quelques pommes, une petite valise. «J'ai fait ma job, mais là j'ai hâte que nous allions tous voter», confiait-il cette semaine.

ELKAS RÉPRIMANDE
PARIZEAU

Sam Elkas a réagi vivement jeudi au propos de Jacques Parizeau sur son rôle lors des événements d'Akwesasne au début de mai 1990. L'actuel ministre des Transports du Québec, qui était à cette époque ministre de la Sécurité publique, reproche au président du Comité du NON d'esayer de «se donner une image de héros en leurant les Québécois sur le dos des autochtones». Il l'accuse plus précisément de répandre des informations inexacts au sujet de cette crise dans la réserve autochtone, soulignant que jamais M. Parizeau n'est intervenu auprès de lui à cette occasion. Mercredi dernier, le chef de l'Opposition avait déclaré

qu'il avait téléphoné personnellement au premier ministre Robert Bourassa — et non au ministre Elkas — afin de lui demander d'envoyer d'urgence la Sûreté du Québec à Akwesasne, où des gens «se tiraient dessus».

VOTE PAR ANTICIPATION

Le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, a révélé cette semaine que 161 884 électrices et électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote lors des deux journées prévues pour le vote par anticipation, les 18 et 19 octobre. Ce chiffre correspond à 3,3 pour cent du nombre total des électeurs inscrits sur la liste électorale avant la révision spéciale. Le dépouillement de ces votes sera effectué le soir du scrutin. Lors des élections générales de 1989, un total de 175 208 électrices et électeurs avaient exercé leur droit de vote par anticipation. M. Côté a par ailleurs fait savoir que plus de 19 870 bureaux de vote seront ouverts lundi prochain, jour du référendum. Le scrutin se déroulera de 10 h à 20 h.

DES PRODUCTEURS DE
BOIS INQUIETS

Les syndicats des producteurs de bois du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie et l'Office des producteurs de bois de la région de la Péninsule ont exprimé cette semaine, dans des lettres adressées à MM. Mulroney et Bourassa, l'inquiétude de leurs 16 000 membres au sujet des conséquences que pourrait avoir l'entente de Charlottetown sur le secteur forestier régional. Cette entente prévoit le transfert des programmes forestiers fédéraux au gouvernement du Québec. Les trois organismes soulignent que l'est du Québec est la région de la province qui bénéficie le plus de l'intervention fédérale dans le secteur forestier, avec notamment un programme de développement forestier dont le budget se chiffre par 10 millions de dollars.

Pour Masse, le vrai référendum aura lieu
lors des prochaines élections provincialesANDRÉ PÉPIN
PLESSISVILLE

Le ministre de la Défense nationale du Canada Marcel Masse soutient que le «droit à l'autodétermination des Québécois étant sacré», il n'appartient pas aux élus fédéraux de diriger la campagne référendaire, mais plutôt au gouvernement du Québec. C'est pourquoi il s'est fait extrêmement discret au cours de la campagne référendaire, a-t-il expliqué à *La Presse* ce week-end lors d'une des rares entrevues qu'il a accordées sur la question constitutionnelle au cours des derniers mois. De toute façon, selon M. Masse, la véritable «question du Québec» ne se règlera pas demain, mais aux prochaines élections, ou le choix entre le fédéralisme et la souveraineté va davantage se poser.

Marcel Masse

«Peu importe le résultat de lundi, la question fondamentale ne sera pas réglée. L'événement majeur, ce sera les prochaines élections provinciales», a expliqué le député de la circonscription fédérale de Frontenac. Pour régler cette question nationale, insiste-t-il, il eut fallu que le gouvernement du Québec, comme c'était son droit strict, pose la question maintenant.

Marcel Masse, 56 ans, a donc volontairement choisi de laisser agir les élus d'ici durant le match référendaire. «Nous avons offert notre aide. Mais ce n'est pas nous qui avons choisi la question qui sera posée au Québec», dit-il, ajoutant que selon lui, les Québécois

rejetteraient l'idée de la souveraineté si la question leur était posée, comme l'indiquent les sondages.

«Bien sûr, le Québec pourrait devenir un pays indépendant, comme tous les pays qui le sont devenus. Mais personne, ici, n'a encore fait la preuve de la véritable nécessité, du véritable intérêt pour les Québécois», dit Marcel Masse.

Le ministre de la Défense analyse la course référendaire avec beaucoup de pragmatisme, sans aucune passion. Il admet réfléchir à son avenir politique. Il ne nie pas que des rumeurs l'envoient bientôt comme représentant du Canada à l'UNESCO. «Ce sont des rumeurs, je n'ai pas à les commenter. Je verrai, probablement en novembre ou décembre, une fois le référendum passé, ce que je ferai».

Acquis important

Dans le contexte actuel, les Canadiens étant toujours désireux de rester unis, l'entente de Charlottetown lui apparaît un acquis important par rapport au statu quo.

La globalisation des marchés, insiste-t-il, donne une importance accrue au «champ politique canadien». «Nous avons organisé la libéralisation des marchés avec les États-Unis, puis le Mexique et bientôt avec d'autres pays. La tendance, c'est la globalisation».

L'accord de Charlottetown, dit-il, respecte cette tendance. Le Québec, qui réclame la révision du statu quo depuis près de 40 ans, obtient des gains. La société distincte est enfin reconnue, souligne-t-il, même si le Québec a toujours montré sa spécificité. La reconnaissance du droit des autochtones à se donner des gouvernements autonomes ne vient aucunement en contradiction avec les exigences de base du ministre

Masse. «Ce n'est pas l'idéal de certains, mais il n'y a rien qui va à l'encontre des Québécois. Si nous refusons, nous revenons au statu quo que nous dénonçons depuis 40 ans.» «Mais ce statu quo qui ne nous a jamais empêché de nous développer», prend-il soin d'ajouter.

Retirer le maximum

Le véritable défi des Québécois, tant des élus à Ottawa qu'à Québec, soutient Marcel Masse, c'est de retirer le maximum du système politique canadien. Il reproche d'ailleurs aux élus québécois de ne pas frapper assez fort à la porte du fédéral pour obtenir justice. «Le nationalisme, c'est la présence partout. Québec devra être plus présent. Il y a une absence québécoise», déplore-t-il.

Il donne l'exemple du ministère de la Défense. «C'est un budget de 13 milliards, mais seulement 19 p. cent de ses dépenses sont faites au Québec. Avons-nous toujours été assez présents, avec dynamisme, pour obtenir la juste part ? Non. Ne blâmons personne, mais occupons-nous de nos affaires.»

Au sujet de la présence des francophones et de l'utilisation de la langue française, Masse arrive à des conclusions semblables. «Dans un mois, nous aurons un rapport détaillé sur cette question, mais je soutiens qu'il est malsain de se retirer à Québec et de laisser les autres décider à notre place».

Depuis 20 ans, rappelle-t-il, le Québec ne recevait que 16 p. cent des sommes servant à l'aide aux musées. «On ne fouille pas assez ces chiffres. C'est à nous de changer les politiques fédérales, à partir du moment où nous voulons demeurer dans le système fédéral», conclut Marcel Masse.

Le Portofino

est la plus belle et la plus luxueuse
résidence de Montréal-Nord.Occupation
à compter
du 1er mars
1993.3 1/2
ou
4 1/23225, boul. Gouin Est
Tél.: 321-0880

Résidence pour personnes
retraitées et semi-retraitées.
Salles communautaires, piscine,
saunas, système de
communication vidéo individuel,
infirmière de service
24 heures sur 24, 7 jours sur 7,
bureau de médecin,
pharmacie, caisse populaire,
restaurant, dépanneur,
salon de coiffure.
Ouverture de 10 h à 17 h, 7 jours / sem.

Nouveauté: Vitré "Super-glass"
R-8.6 pour votre confort.Si vous êtes membre
du CLUB, entrez le
code suivant:

03432768

Sinon, composez,
à Montréal, le
251-8688
ou, sans frais, le
1 800 563-8688.

CLUB Multi-points

PLUS DE
3 000 POINTS
OFFERTS,
CETTE
SEMAINE,
DANS
La PresseIl est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés
peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. "Tous droits réservés"

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHÈQUES

A l'IERE, 2e, balance vente,
notaire Laberge (jour, soir 729-4332)PREMIERE et 2e hypothèque,
résidentiel, commercial, industriel,
Denoël Mortgage 342-1356.710 OCCASIONS
D'AFFAIRESATELIER de déboulage, sous-
contractant pour concessionnaire
de voitures neuves. Équipement,
inventaire, 4 voitures de courtoisie.
Idéal pour deux associés.
Inf: José Da Fonseca: 953-1409BIJOUTERIE, centre-ville Granby,
30 ans, rétro, inventaire réduit,
excellente occasion d'affaires.
Acheteur sérieux, (514) 372-6393COSTA RICA, villas bord de mer,
excellent rendement, location et
gestion assurées. Solaires d'informa-
tion - Gilles: 499-2947GOUVERNEMENT, prêts et sub-
ventions, petites entreprises et com-
munités existantes, 728-0594 local 94712 ASSOCIÉS
DEMANDESTECHNICIEN(N)E d'appareils mé-
nagers et meubles, ventes, achats
et réparations, neufs et usagés,
pour l'Assomption, région Lanou-
dière. Inf.: 581-3390

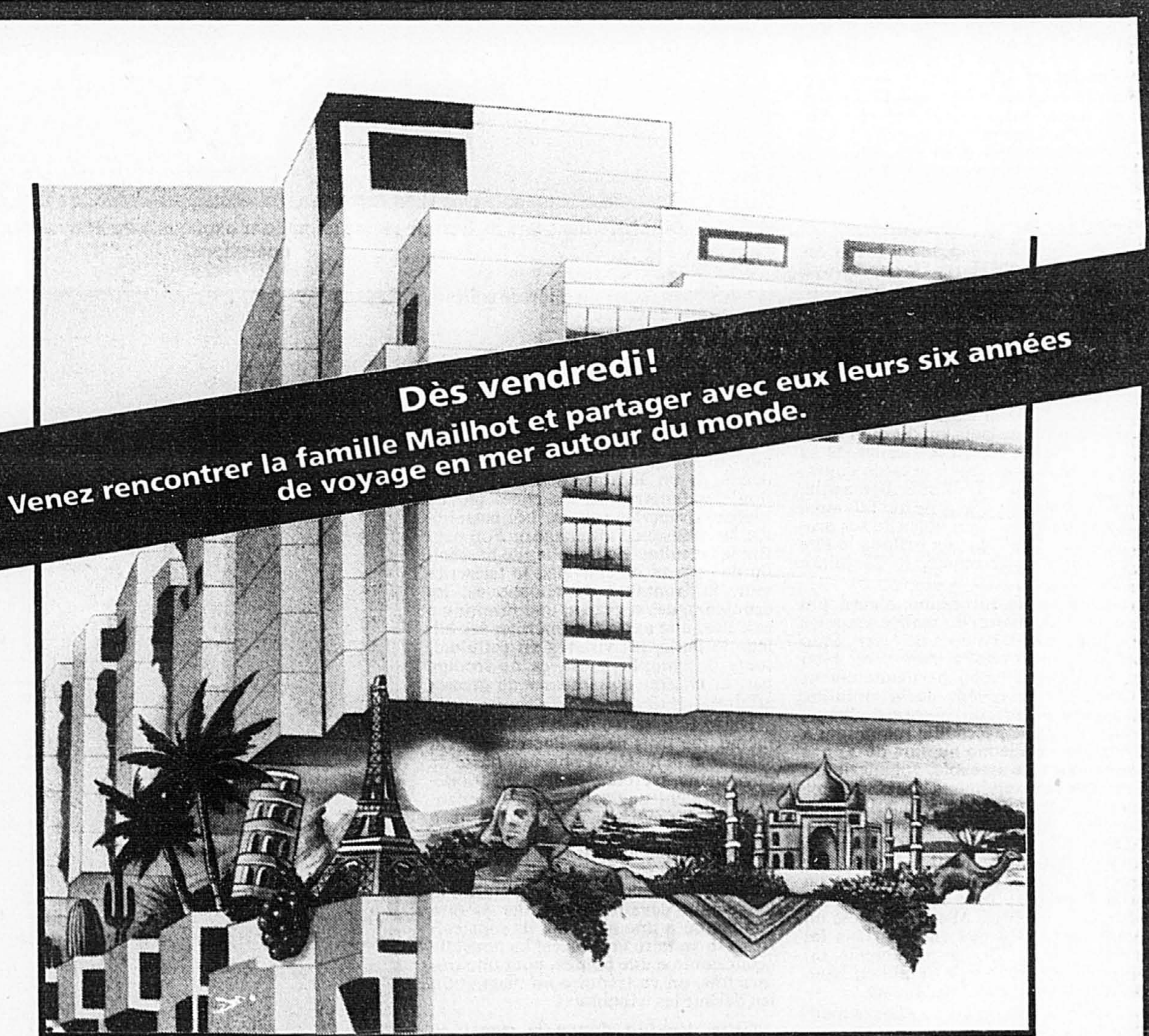
714 FRANCHISES

SALON de coiffure Vog à vendre,
Centre d'Achats Forest, Montréal-
Nord. 322-7713 ou 474-3757715 SERVICES
FINANCIERSCITOYENS CANADIENS, prêts
hypothécaires en Floride, pas de
carte verte ou de visa. Prêtions
80% de la valeur. Contacter Carole
305-480-4941.DISPONIBLES prêts commerciaux
seulement. Confidentiel.
Finance Rapide Cie Ltée: 342-4488PRETS industriels et comm.,
100 000 \$ +. SOFINCO 935-0935.717 SERVICES
SPÉCIALISÉSServices Téléphoniques 295/mois
H-Tel. Tél. 393-4131

718 ARGENT DEMANDE

AI BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur
propriétés notaire 729-4332.
UNIVERSITAIRE recherche (long
pour session d'hiver, 1-349-4077

Les gens d'affaires
avisés font confiance
à la rubrique des
PROPOSITIONS
D'AFFAIRES
de LA PRESSE
pour obtenir les
MEILLEURS RÉSULTATS.
285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS
1-800-361-5013
ANNONCES ENCADRÉES
285-7000

PLACE AU VOYAGE
PLACE BONAVENTURE

DÉCOUVREZ

plus de 70 pays et des
centaines de destinations
en Europe, Afrique, Asie,
Orient et en Amérique
du Nord.

RENCONTREZ

des centaines de
spécialistes du voyage
venus de leur pays pour
vous faire connaître leurs
destinations.

ASSISTEZ

aux spectacles,
conférences et vidéos
qui vous feront traverser
les cinq continents.

ÉCONOMISEZ

en profitant des super
«spéciaux salon» offerts par
les grossistes et des coupons
rabais de 50 \$ acceptés par
les agences de voyages.

DU 30 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE 1992

Un événement

Présenté par

SALON INTERNATIONAL
TOURISME
VOYAGES

Magazinez sur
place votre prochaine
destination soleil!

HEURES D'OUVERTURE

Vendredi 10 h à 22 h
Samedi 10 h à 22 h
Dimanche 10 h à 18 h

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Admission générale 8 \$
Étudiants et âge d'or 6 \$
Enfants de 6 à 12 ans 2,50 \$

Les guichets fermeront 1 heure avant la fermeture du Salon.



Bonaventure



CKAC73AM



ROCK - DÉTENTE

La Presse



Les truands de légende : Harry Ship

Il y en aura toujours pour exploiter les faiblesses de leurs semblables. De tous les racketteurs de ce monde, proxénètes, trafiquants ou tenanciers de tripots, ces derniers font toujours moins pervers. Notre héros de cette semaine a fait une carrière somme toute discrète, avec seulement quelques accidents de parcours. Peu public, même à son zénith, dans les fameuses années quarante, il aura été le dernier roi du jeu dans une ville qui se refait une vertu au tournant du demi-siècle. Entre temps, tout en ruinant quelques parieurs, il aura roulé carrosse et aura fréquenté les grands de son monde. À quoi d'autre un flambeur peut-il aspirer ?

Même le roi du jeu doit rendre des comptes



DANIEL PROULX

collaboration spéciale

« Montréal est la ville la plus ouverte et la plus pourrie d'Amérique. » Cette fameuse et sévère constatation est celle de policiers de Chicago invités chez nous au début des années vingt pour évaluer le degré de corruption de nos moeurs. Cette sentence ne changera rien, pas plus que les dénonciations répétées des ligues moralisatrices ou les conclusions des diverses commissions d'enquête sur le comportement de notre police.

Dans les années 30 et 40, Montréal passe pour la capitale nord-américaine du jeu illégal. Ce racket, mieux organisé et beaucoup plus lucratif que ceux de la prostitution ou du trafic des stupéfiants, est l'affaire presque exclusive de ce qu'il était convenu d'appeler la pègre « juive », étroitement liée à sa contrepartie new-yorkaise. La mafia n'y viendra que sur le tard.

On compte pas moins de 250 maisons de jeu et de paris à Montréal, du tripot minable au casino de luxe. Il s'y brasse des fortunes, le jeu n'est pas qu'un racket, c'est une des industries les plus prospères de la métropole. Dans les tripots, on joue aux cartes ou aux dés, la maison prend un pourcentage d'environ 5 p. cent sur chaque mise. Dans les autres, repaires des bookmakers, on prend les paris sur une foule d'événements sportifs qui se tiennent partout sur le continent.

Le crime organisé a créé un réseau panaméricain de preneurs de paris disposant d'un système de communication télégraphique qui transmet instantanément le résultat d'une course de chevaux d'une piste de la Nouvelle-Orléans, comme celui d'un match de baseball professionnel à Philadelphie. Le gambler montréalais a l'embarras du choix.

Le roi est mort, vive le roi !

À Montréal, en 1945, le roi incontesté du jeu s'appelle Harry Davis. Envoyé douze ans plus tôt en prison pour une affaire de trafic de narcotiques, il vient d'être relâché et a repris ses activités là où il les avait laissées. Il établit ses quartiers généraux dans une maison de paris, rue Stanley, et dirige de là un réseau de bookmakers qui a des ramifications partout en ville. Il est vite redevenu la grosse légende de jadis, on dit qu'il tirait de toute façon bien des ficelles de sa cellule. Mais son retour sera de courte durée, un dénommé Louis Bercoff, un truand de seconde zone qui fait aussi dans le jeu et qui veut voler de ses propres ailes, l'abat de deux balles à la tête dans son repaire même, le 24 juillet 1946.

La guerre de succession n'aura pas lieu, un jeune baron du régime emporte vite le morceau. Le nom de Harry Ship ne dit rien au public mais il est bien connu des policiers, particulièrement de ceux de l'escouade de la moralité. Son casier judiciaire serait vierge, n'était-ce d'une peccadille remontant à 1938. C'est un jeune homme de 33 ans d'un commerce agréable, qui aurait fait des études universitaires. De commerce agréable, élégant, il a la réputation d'un flambeur doté d'un sang-froid remarquable, qui peut perdre 10 000 \$ sur un coup de dés sans sourciller. Il a aussi le sens de l'organisation et des affaires, on le dit aussi très proche de sa famille. Il a deux enfants. Bref, Mister Ship est un gentleman qui a des amitiés dans les milieux de la politique municipale, on dit même qu'il connaît Camillien Houde, le bien-aimé maire lui-même.

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si Bercoff, l'assassin de Davis, estimant qu'il n'a rien à perdre, n'avait fait de sensationnelles révélations à un journaliste montréalais avant de se rendre à la police, notamment sur les rapports étroits qu'entretenaient les tenanciers des maisons de jeu et les membres de l'escouade de la moralité.

L'affaire fait scandale, la presse montréalaise enfourche un de ses dadas, des groupes de pression joignent leurs voix au tollé. Le 7 août 1946, cédant à l'opinion publique, le chef de la police nomme Pacifique « Pax » Plante à la direction officieuse de l'escouade de la moralité. Cet avocat qui s'était fait à la Cour du recorder, où il agissait à titre de greffier, a tout vu de la corruption qui sévit en nos murs. Cet ancien élève des jésuites, plutôt solitaire, ce célibataire qui aime la compagnie des femmes, ce fervent de théâtre et de navigation est à la recherche d'une noble cause, il la tient, il s'y dévoue corps et âme.

À peine nommé, notre Elliott Ness « frappe comme un sourd sur le monde interlope ». Ses cibles : les maisons de passe et les maisons de jeu. Cinq semaines seulement après sa nomination, il marche déjà sur les plates-bandes de Harry Ship. Le 17 septembre 1946, des policiers de l'escouade de la moralité, sous la conduite du sergent Armand Courval, un pur et dur, et sous la supervision de notre héros, font une rafle au Club Alexandre, rue Sainte-Catherine, à quelques pas de la rue de Lorimier, au deuxième étage d'un édifice occupé au



Descente dans une maison de paris : un policier explique à Pacifique Plante le déroulement des opérations.

rez-de-chaussée par un salon de coiffure et une salle de danse.

Pax vs Harry

Des journalistes et des photographes sont de la partie, le champion de la loi et de l'ordre ne dédaigne pas la publicité. Derrière la porte sur laquelle une affiche rappelle que le club est réservé aux seuls membres, tout ce beau monde découvre un local richement meublé dont les fenêtres sont cachées par de lourdes draperies rouges. Les passerelles, les tableaux d'affichage où l'on peut lire les résultats de matches de baseball ou de courses de chevaux, le télescripteur, la trentaine de téléphones, les écouteurs, des registres, une machine à calculer, une autre à numérotier les billets de paris, les visières en celluloid, toute la panoplie y est, ça ne trompe pas, la maison doit brasser de grosses affaires.

Harry Ship se trouve sur les lieux, de même que trois de ses lieutenants. On saisit tout le matériel plus une liasse de documents, factures, baux, etc., qui démontreraient que celui-là est le tenancier de la maison. Contrairement à l'usage vieux d'un quart de siècle, qui permettait que le maître des lieux puisse verser une caution sur place puis déguerpir en attendant de comparaître le lendemain devant le recorder et être condamné à une amende, ils sont confus. On va faire un procès ! La nouvelle éclate comme une bombe, pour une très rare fois, on va traduire un magnat du jeu devant les tribunaux !

Cette décision donne le signal de temps nouveaux, une génération d'hommes d'une autre mentalité va bientôt prendre d'assaut la mairie montréalaise et ses officines. Pour la presse du temps, l'affaire est on ne peut plus claire, elle oppose tout simplement les forces du bien à celles du mal, comme dans les récits mythiques. Le procès qui n'aurait dû prendre que deux ou trois jours va s'étirer sur plus d'un an et marquer un tournant de l'histoire de notre ville. On l'instruit en Cour du recorder, l'ancêtre de notre Cour municipale. Harry Ship va se défendre bec et ongles, pas moins de trois avocats assurent sa défense, dont les deux plus brillants criminalistes de l'époque, Joseph Cohen et Lucien Gendron.

Le ministère public, représenté par Gerald Fauteux, évidemment assisté de Pax, s'oppose d'abord à tout cautionnement en rappelant au magistrat que le Club Alexandre fonctionnait à plein depuis 1940 et qu'en un peu plus de six ans, les policiers, tant provinciale que municipale, y avaient fait pas moins de 83 descentes ! À chaque fois, son tenancier ou l'un de ses sbires s'en tiraient avec une condamnation à l'amende... Harry Ship ne respirera l'air du dehors qu'en décembre, il lui en coûte une caution de 10 000 \$, la plus élevée jamais exigée en cette Cour.

Reste à la poursuite à démontrer que l'accusé était bien le propriétaire des lieux où, selon le livre des comptes saisi, on faisait des profits allant jusqu'à 15 000 \$ par jour. On se bat pied à pied



Harry Ship

dès l'étape de l'enquête préliminaire, des témoins ont perdu la mémoire, d'autres manquent à l'appel, la défense multiplie les objections. L'affaire soulève les passions, des champions de la vertu font du zèle, on téléphone chez les Ship et on menace de faire sauter la maison à la dynamite.

Le plus important procès de l'année 1947

Dès le premier jour du procès qui s'ouvre à la mi-janvier 1947, la défense annonce la couleur. Elle soutient que le recorder McManamy, qui doit présider les débats, ne peut le faire puisqu'il oc-

cupe illégalement son poste : le lieutenant-gouverneur l'a nommé sans qu'une résolution ait été au préalable adoptée par le conseil municipal.

En attendant qu'un tribunal d'une instance supérieure décide si l'argument est recevable, l'instruction de l'affaire se poursuit. Pierre par pierre, la poursuite édifie sa preuve, pièces à conviction à l'appui. On en est à débattre la possibilité de produire le compte de banque personnel de l'accusé quand la Cour supérieure accepte d'entendre ses avocats remettre en question la légitimité du recorder McManamy.

Celui-ci se voit forcé d'ajourner le

procès en attendant la décision du tribunal. Fin février, on donne tort à l'accusé qui n'est pas au bout de ses recours. Il interjette appel, on n'est pas sorti du bois. Le plus haut tribunal de la province confirme le premier jugement à l'unanimité, les hostilités peuvent reprendre mais voilà, on est à l'été, la cause est reportée à l'automne.

Le 6 octobre 1947, un peu plus d'un an après le raid sur le Club Alexandre, le procès de Harry Ship amorçe son dernier virage. Dès l'ouverture de la séance, le recorder fait savoir que, dorénavant, les choses iront rondement. En deux jours tout au plus, rapporte le reporter de *La Presse*, « on aura terminé la preuve de la police dans cette affaire de jeu, l'une des plus sensationnelles que l'on connaisse... » La poursuite termine sur un coup d'éclat, elle produit enfin le compte de banque de l'accusé. Dans la seule année 1945, il y a déposé 1 297 164 \$...

À sa défense, ses procureurs arguent que la poursuite n'a pas prouvé clairement le rapport entre Ship et le club social Chez Alexandre et elle présente une motion de non-lieu. Le 9 janvier 1948, le plus long et le plus important procès de l'année 1947 trouve son épilogue. Harry Ship est reconnu coupable.

Haro sur le baudet

Avant de rendre sentence, le recorder entend le plaidoyer de ses avocats : « Il s'agit d'une offense mineure. Des années durant, l'opération d'une maison de paris a été tolérée par la police et par la ville. Aujourd'hui, on crie haro sur le baudet ! On charge Ship de tous les péchés d'Israël, sans tenir compte du fait qu'il a payé l'amende 74 fois, pour une somme totale de 8440 \$ et, ce, à une époque où les autorités étaient satisfaites d'une telle punition... » Le ciel va tomber sur la tête du seigneur des tapis verts. Croyant s'en tirer avec une forte amende, il blêmit sous le choc : pour la deuxième fois seulement dans l'histoire des tribunaux montréalais, un tenancier de tripot est condamné à la prison. La sentence est de six mois, soit le maximum prévu par la loi.

Il ne refait les manchettes que cinq ans plus tard, en juillet 1952, lors de la fameuse enquête sur le vice commercialisé que préside le juge François Caron et où s'illustrent Pax Plante et un jeune avocat du nom de Jean Drapeau. Il y est forcément question des maisons de jeu et de paris, Harry Ship est appelé à comparaître, on consacre au bonhomme et à ses affaires une partie des travaux.

On y apprend qu'il est propriétaire d'une somptueuse résidence du quartier Outremont et qu'il roule en Cadillac, le symbole même de la réussite. Il a diversifié ses activités : il a acheté pour une somme de 75 000 \$ le fameux cabaret Tic-Toc devenu Chez Parez. Il a des intérêts dans le Hawaïan Lounge, dans le restaurant The Bonfire, le réputé repaire des mafiosi montréalais et dans Alpha Investments Corporation, dont les autres actionnaires sont le fameux Frank Pretula et nul autre que Carmine Galante, un mafioso new-yorkais second en titre dans la hiérarchie de la redoutable famille Bonanno. Ses relations américaines ne s'arrêtent pas là. Il connaît intimement Frank Costello, un gambler notoire de New York qui dirige la grande famille Luciano-Genovese. Il a aussi été propriétaire d'un casino de luxe du quartier Côte Saint-Luc. Il avoue avoir fait fortune, mais prétend l'avoir dilapidée.

Et ses activités illégales en matière de jeu ? « La ville touchait un revenu fort élevé de nos amendes régulières. J'ai toujours eu l'impression de payer ainsi des taxes à la municipalité. Ce que nous donnions en amendes devait être suffisant pour payer tous les salaires du corps policier... »

Si Harry Ship est fauché, le fisc semble l'ignorer. Trois ans plus tard, il a le percepteur au train. En mars 1956, accompagné d'un haut fonctionnaire du ministère du Revenu, un avocat se présente devant un juge de la Cour supérieure pour obtenir un mandat permettant de perquisitionner deux coffres de sûreté d'une banque montréalaise loués à Ship et à son épouse.

En juillet 1962, on retrouve son nom pour une dernière fois dans la chronique policière. Quinze ans ont passé depuis ses démêlés avec Pax Plante. Le monde a changé, Montréal aussi. Harry Ship est copropriétaire d'une boîte de nuit bien connue, Le Sahara, où se produit la célèbre et scandaleuse danseuse du ventre Fazzia Ahmir, à qui la police des moeurs a fait bien des misères. Harry n'est plus, selon *La Presse*, l'homme fort de l'Ouest de la ville. Le 17, peu après minuit, un inconnu a fait irruption dans la place, a dégainé une arme et s'est permis de blesser Ship aux jambes de deux coups de revolver. On a manifestement voulu lui servir un quelconque avertissement. Fini la *night-life*, on ne la fait pas deux fois à Harry, il ne sortira jamais plus de l'ombre.

DIMANCHE PROCHAIN :
Le motard
s'en va-t-en guerre

RÉFÉRENDUM 92



Le premier ministre Brian Mulroney a beau atteindre des sommets d'impopularité, il se trouvait des Albertains désireux de faire autographier leurs affiches du OUI, hier, à Lloydminster, où il clôturait sa campagne référendaire.

Brian Mulroney prévient les Albertains: «Avec le NON, plus de Sénat triple-E»

MARIE-CLAUDE LORTIE
LLOYDMINSTER, Alberta

■ Pour clore sa campagne référendaire en Alberta hier, Brian Mulroney a joué sur la corde la plus sensible, dans ce coin de Canada. Si vous votez NON, a-t-il dit aux Albertains, vous pouvez dire adieu à votre Sénat triple-E pour des décennies.

Le premier ministre a aussi lancé une attaque tous azimuts contre le chef du Reform Party, Preston Manning, principal porte-parole du NON dans cette région et, surtout, principal adversaire politique des conservateurs.

C'était la première fois que M. Mulroney consacrait tant de temps à M. Manning, qu'il se plaisait jusque là à ridiculiser, rappelant que l'homme «n'a jamais été élu marguillier de paroisse». Même au Manitoba, autre terrain fertile pour ce parti de droite, M. Mulroney avait préféré laisser le sujet de côté.

«Si vous votez NON, vous tuez le Sénat triple-E et on sera de retour à la case départ, avec les sénateurs nommés», a déclaré d'entrée de jeu le premier ministre, hier matin, durant une entrevue à

l'une des radios privées les plus écoutées d'Edmonton.

C'est l'Alberta qui a mené la bataille pour le triple-E durant les négociations constitutionnelles, faisant de cette réforme une condition sine qua non à toute entente incluant le droit de veto du Québec sur les réformes institutionnelles.

Le premier ministre a ensuite répété le message devant une foule d'environ 500 personnes réunie dans un collège de Lloydminster, ville pétrolière d'environ 17 000 habitants située à la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan. Le premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow était à ses côtés, dans ce comté solidement conservateur, représenté par le ministre des Finances, Don Mazankowski.

«Ils vous auront eu pour des décennies et des décennies», a déclaré M. Mulroney avant de s'en prendre directement à M. Manning, qui devra être tenu responsable, dit-il, de la perte du triple-E en cas d'une victoire du NON.

M. Mulroney a aussi cité un article publié dans le *Globe and Mail* de vendredi, qui rapporte que M. Manning avait l'intention d'appuyer l'accord de Charlottetown avant d'être découragé par

l'exécutif de son parti et un sondeur américain.

«Reviens, Preston...»

Il n'en fallait pas plus pour que M. Mulroney dénonce le manque de principes du leader réformiste et se moque de lui en public en faisant référence à ses antécédents religieux. «Reviens, Preston, viens te repentir», a-t-il lancé, pour le plus grand plaisir de la foule qui riait aux éclats. Lloydminster est un des bastions les plus solides des conservateurs en Alberta.

M. Mulroney s'est aussi attaqué à M. Manning en expliquant que celui-ci était «malhonnête» d'appeler l'entente de Charlottetown «l'entente Mulroney». Selon lui, M. Manning essaie d'exploiter son impopularité à des fins bassement politiques tout en faisant fi de la menace à l'unité que pose le NON.

«Il essaie de flatter les instincts primaires de la société», a déclaré M. Mulroney, qui a reçu l'appui de M. Romanow à cet égard. «C'est tout autant l'entente Romanow, l'entente Getty, l'entente Bourassa ou l'entente Clark», ont-ils déclaré.

M. Romanow, lui, a carrément demandé à M. Manning de faire

cesser ces publicités télévisées qui parlent de «l'entente Mulroney». «M. Manning, faites cesser ces publicités, élevez-vous au-dessus de votre parti, mettez le Canada en premier!», a-t-il hurlé.

M. Mulroney est aussi revenu hier sur un autre argument référendaire de M. Manning, qui prédisait un moratoire constitutionnel en cas d'une victoire du NON.

«Et qu'arriverait-il si M. Manning s'était complètement trompé et que ceci n'amenait pas une période de sérénité mais qu'à la place, le Québec venait cogner à la porte du Canada pour demander l'indépendance? Ça, ça veut dire une très grande période de négociations», a expliqué le premier ministre.

Car M. Mulroney est revenu sur cette menace d'indépendance québécoise, qui a été au cœur de toute sa stratégie référendaire depuis le début. Hier, il a donc prévenu les Albertains que M. Parizeau se servirait d'un NON pour faire avancer sa démarche indépendantiste. En votant NON, vous deviendrez des victimes de «l'arnaque» de M. Parizeau, leur a-t-il expliqué. «Il vous dira merci à vous tous, à travers le pays, qui pensiez que vous disiez seulement NON à Charlottetown.»

«C'est mieux que rien, et puis ce sera fini»

— Jeff Whyte, 20 ans

MARIE-CLAUDE LORTIE
LLOYDMINSTER, Alberta

■ Assis dans son fauteuil roulant, blessé à une cheville, des sanglots plein la voix, le ministre de l'Agriculture, Bill McKnight, a invité tout le monde hier à ne pas laisser tomber la campagne avant lundi soir.

Brian Mulroney a mangé un sandwich au rosbif, en plein milieu d'un gymnase, en compagnie de Roy Romanow, assis à une table décorée de ballons rouges et blancs.

La mairesse a récité une prière pour le Canada devant une foule des plus sages, tête penchée.

Don Mazankowski a eu droit à un vibrant hommage de ses pairs, alors qu'un vieil homme, dans le fond de la salle, portait une casquette sur laquelle on pouvait lire «Mazankowski country».

Ainsi s'est terminée la campagne référendaire de Brian Mulroney, hier, à Lloydminster, en Alberta, dans un immense collège perdu au milieu des prairies.

Assis dans les estrades, dans le fond de la salle, quatre jeunes discutent. Le référendum est à la porte, c'est leur avenir qui est en jeu leur ont dit les politiciens depuis cinq semaines.

Deux d'entre eux voteront OUI, un votera NON et l'autre n'est toujours pas décidé, mais semble bien pencher vers le NON.

«Je vais décider bientôt», explique Kent Fleming, 24 ans. «Fran-

chement, c'est mieux que rien cette entente, et puis ce sera fini», réplique Jeff Whyte, 20 ans. «Mulroney n'a rien à voir avec cette entente, il ne faut pas y penser. C'est une bonne entente», ajoute Anna Classen, 19 ans. «C'est entente, elle n'est pas bonne pour nous, elle n'est pas bonne pour le Québec qui s'apprête à la rejeter de toute façon. Alors, je dis non», réplique Ryan Fleming, 23 ans.

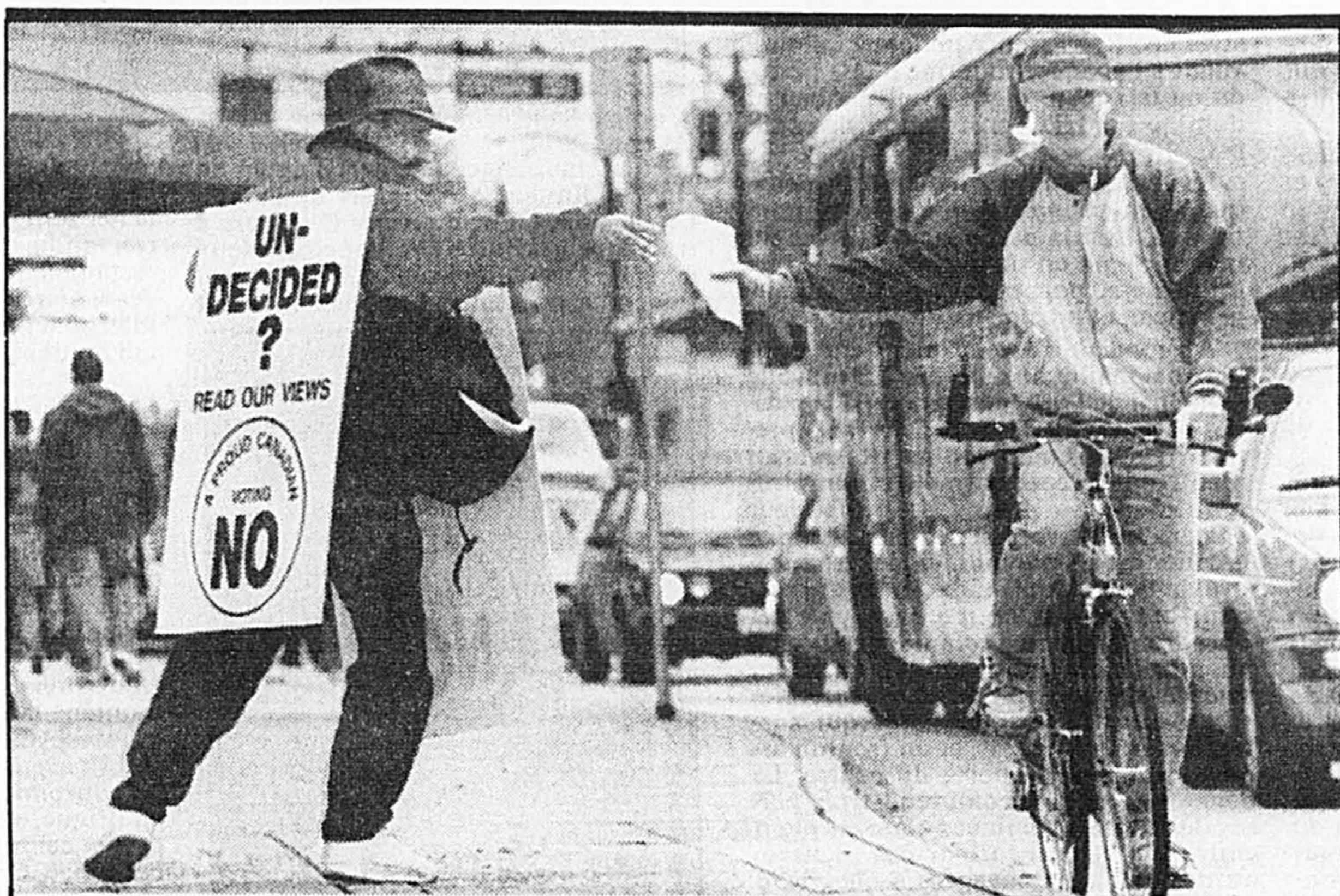
«C'est terrible d'être un groupe d'amis avec des idées si différentes», ajoute Anna, ça fait trois jours qu'on s'engueule.»

Ces jeunes, pour la plupart étudiants, savent que le débat constitutionnel ce n'est pas du vide, que quelque part, ces interminables discussions rejoindront leurs vies, leurs emplois. Ils le savent, c'est pour cela qu'ils sont venus entendre M. Mulroney, disent-ils.

Mais durant toute la campagne, aucun politicien n'est venu les chercher. Ils trouvent que M. Romanow n'a pas le cerveau d'un premier ministre. Ils n'aiment pas M. Mulroney.

Les politiciens n'ont tellement rien eu à voir avec leur choix référendaire que Joe Clark est le politicien préféré de l'indécis qui penche pour le NON et Trudeau est le politicien préféré des deux tenants du OUI!!!

Autres points de convergence: ils devront déménager de Lloydminster pour trouver l'emploi qu'ils veulent; ils disent tous qu'ils votent, que ce soit OUI ou NON, pour garder le Québec dans la confédération; et tous ont très peur de Preston Manning.



Sans même défaire ses cale-pied

Un partisan du NON distribuait sa littérature constitutionnelle aux passants, en bordure d'une artère achalandée de Vancouver, hier après-midi. Sans doute indécis, mais pressé, ce cycliste a saisi le feuillet sans même défaire ses cale-pied.

Une défaite du OUI ne sera pas qu'un accident de parcours, avertit Parizeau

MARIO FONTAINE

■ Les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa devront porter la responsabilité du rejet de l'entente de Charlottetown, et ne pourront s'esquiver aussi facilement qu'ils en don-

nent l'impression depuis quelques jours.

Jacques Parizeau verra à ce qu'il en soit ainsi advenant une victoire du NON au référendum de demain, a-t-il averti hier. La campagne référendaire a en effet monopolisé les énergies du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au cours des

dernières six semaines, en plus de coûter environ un demi-milliard de dollars aux contribuables du Québec et du reste du Canada.

«Dans la mesure où le Canada vote NON, M. Mulroney va avoir à prendre une sorte de jugement sur le concept de base de cette entente. Qu'il soit répudié, c'est évidemment une sanction très sévère pour lui», a déclaré M. Parizeau devant 200 partisans de sa circonscription de l'Assomption.

Robert Bourassa ne pourra lui non plus s'en laver les mains, a poursuivi le leader souverainiste: il a souvent été averti des conséquences de ses gestes au moment des négociations ayant mené à l'accord de Charlottetown. C'est lui, de plus, qui a décidé d'amender la loi 150 pour que le référendum ne porte plus sur la souveraineté mais sur le contenu de l'entente, rappelle M. Parizeau.

Selon son adversaire du NON, «M. Bourassa se cherche des pistes d'atterrissage depuis deux, trois jours», et prétend que ça ne l'affecte pas trop. Contrairement à ce que le premier ministre voudrait laisser croire, une défaite du OUI ne sera pas qu'un incident de parcours, affirme Jacques Parizeau, selon qui le premier ministre ne pourra pas se libérer de sa responsabilité.

M. Parizeau rêve de mettre les problèmes constitutionnels de côté au lendemain du référendum, pour que les énergies se concentrent sur des questions de pain et de beurre. Il entend du reste talonner Robert Bourassa à ce sujet: «On ne lui demande pas de miracles, on lui demande de s'occuper d'économie». Et si le premier ministre fait preuve d'hésitation dans son effort de relance, «on va tenter de le renchasser un peu», promet l'ancien ministre des Finances.

M. Parizeau avait limité ses activités à deux brèves apparitions dans son comté hier. Ses partisans tout autant que lui savaient la publication de deux nouveaux sondages donnant une confortable avance au NON. Le chef du PQ les a toutefois enjoint de ne pas s'endormir sur cette avance et de maintenir le rythme jusqu'à la fermeture des bureaux de scrutin.

Histoires de campagne

Un mauvais «minestrone»

GÉRALD LEBLANC

■ Il y avait 160 chaises dans la grande salle du Buffet Louis-Quinze, un restaurant de la rue Jean-Talon dans la Petite Italie. CIO par ci et CIO par là, on se saluait dans la langue de Dante comme il convient entre Italo-Montréalais.

Ce qui surprenait cependant c'était la grande banderole épinglée au dessus de la table des orateurs: *Les Italo-Québécois et le NON*. Pas «pour le NON», juste «et le NON», comme pour affirmer que les Italiens ont eux aussi le droit de participer au débat, de regarder les deux côtés de la médaille.

Les plus grosses légumes étaient ailleurs, avec Brian Mulroney au rally des groupes ethniques pour le OUI en ce jeudi soir, mais il commençait à y avoir de moyennes légumes avec Michel Bourdon et Louise Harel, les nationalistes du NON.

La rencontre était présidée par Umberto Di Genova, un ancien commissaire de la CECM et les orateurs se nommaient Raphael Delli Gatti, le président de la FLEF, Vittorio Capparelli, conseiller municipal de Montréal, et Giuseppe Scortino, avocat connu du bureau de feu Bernard Mergier.

Même si on ne comprend pas tout, c'est toujours agréable d'entendre des Italiens parler de politique, avec leur langue chantante et leurs éclats de voix, leurs mimiques désespérées et leurs gestes démesurés. C'est Scortino qui a eu le plus de succès en comparant l'accord de Charlottetown à un mauvais «minestrone».

Parmi les 80 auditeurs, une salle moitié vide ou moitié pleine, on retrouvait Marco Micone, professeur et dramaturge, un des rares Italo-Québécois à avoir milité pour le OUI à la souveraineté dans le référendum de 1980. «En 80, je recevais des appels menaçants. Le gros changement c'est qu'on peut maintenant s'afficher pour le NON sans risquer de se faire ostraciser.»

La campagne aujourd'hui

LES VEDETTES

● Jacques Parizeau participe à une assemblée publique avec la communauté arménienne en compagnie de Louise Harel, d'André Boucher et Bernard Landry au 3401, Olivier-Asselin, à Montréal, à 13h.

● Robert Bourassa assiste à l'arrivée d'un défilé partisan au Buffet Rizz, 6630 Jarry Est, à St-Léonard.

RADIO / TÉLÉ

● La radio de Radio-Canada présente deux émissions consacrées au référendum: de 9h12 à 11h, «Dimanche magazine» réunira 12 personnes de divers milieux et de toutes les provinces canadiennes pour discuter constitution; de 12h04 à 13h, une émission spéciale fera le bilan de la campagne référendaire.

Ceux qui votent

«C'est une entente encore à négocier»

■ Pour Pascal Michaud, l'entente de Charlottetown est «une entente encore à négocier».

Voilà la première raison pour laquelle ce jeune Montréalais du quartier Côte-Saint-Paul, étudiant au collège Jean-de-Brébeuf, votera NON au référendum.

«L'entente, dit-il, ce n'est en grande partie vraiment rien de concret. La moitié de ce qu'on y trouve est un petit peu nébuleux et on ne sait pas trop où ça peut conduire. C'est peut-être clair pour les politiciens mais pas pour moi. De toute façon, avec des négociations à 11 ou 17, ça ne me semble pas évident que le Québec peut arriver bien souvent à tirer son épingle du jeu.»

Pascal Michaud vient tout juste de célébrer son 18e anniversaire de naissance et, par ce fait, l'acquisition de son droit de vote. Il n'a absolument aucun souvenir du référendum de 1980. «J'avais cinq ans à cette époque, souligne-t-il. Tout ce que je sais de ce référendum, je l'ai appris dans mes cours d'histoire. J'ai vu aussi quelques fois René Lévesque dans des émissions d'affaires publiques disant presque en larmes: «Alors, c'est à la prochaine fois!»

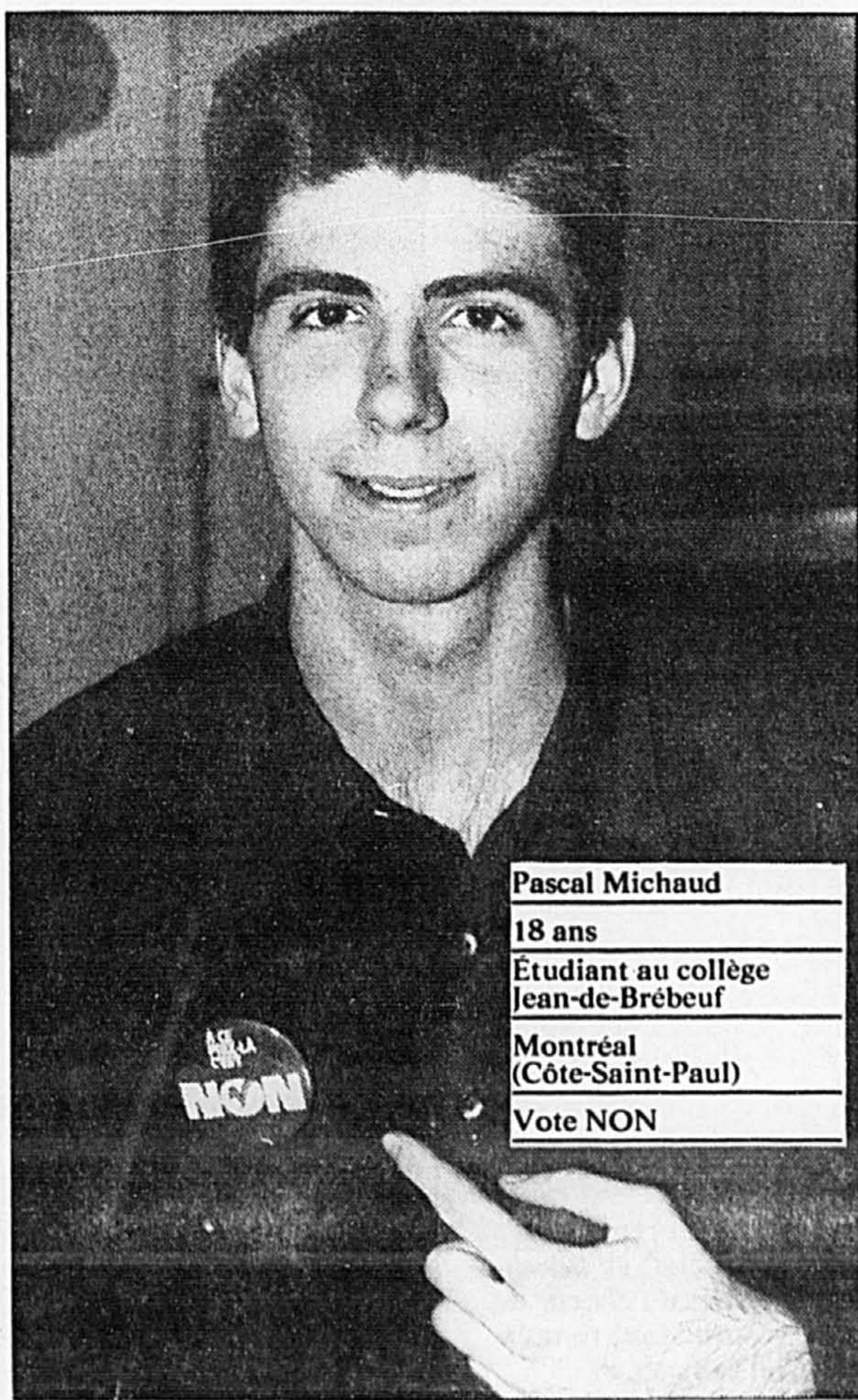
L'étudiant a toutefois suivi de plus près le débat référen-

daire de 1992. Avec tout le calme qui semble le caractériser, il parle sans difficulté de plusieurs des éléments de l'entente de Charlottetown, soupesant leurs «vertus» et leurs «faiblesses».

«Ce que je trouve vraiment formidable dans cette entente-là, fait-il remarquer, c'est ce qu'elle accorde aux autochtones: on ne leur a rien ou presque rien donné pendant longtemps, mais cette fois, il me semble qu'ils s'en tirent très bien.»

Pascal Michaud dit toutefois estimer que le gouvernement fédéral s'est réservé une trop grande part du morceau au chapitre du partage des pouvoirs et que la notion de société distincte de même que le droit de veto ont été passablement trop dilués. «Ce sont des points de l'entente que je n'aime pas», note-t-il.

Quant à la souveraineté du Québec, le jeune homme confie qu'il n'y tient pas absolument: «Le Canada est quand même un beau pays. S'il y avait un moyen d'arriver à une entente et de faire en sorte que tout le monde serait heureux, je préférerais ne pas briser le Canada. Mais si le Québec et le Canada anglais doivent continuer à se chamailler et à ne pas être capables de s'aimer, c'est comme dans un couple: il vaut mieux qu'ils se séparent...»



Pascal Michaud
18 ans
Étudiant au collège Jean-de-Brébeuf
Montréal (Côte-Saint-Paul)
Vote NON

L'église Saint-Vincent-Ferrier



GUY PINARD

Depuis 28 ans, Louis Aucoin est curé de la paroisse Saint-Vincent-Ferrier. Lors de sa nomination dans cette paroisse du quartier Villeray, il arrivait de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Et secondé par plusieurs vicaires, Mgr Aucoin pouvait même à l'occasion sortir ses fusains pour laisser libre cours à son talent créateur.

Mais c'était en 1964, et depuis lors la situation a changé considérablement. Aujourd'hui, «je suis curé, vicaire, sacristain, secrétaire, téléphoniste, administrateur, cuisinier, ... et psychologue plusieurs fois par jour!», disait-il récemment le plus sérieusement du monde. Et il aurait pu ajouter «guide», car nul ne peut parler de son église avec plus de chaleur et de compétence que lui! En sa compagnie, on découvre des éléments qui avaient échappé à un premier examen, et on apprend un tas de détails sur cette étonnante église restaurée en 1974 grâce à un P.L., ces programmes d'initiative locale que les libéraux de Pierre Elliott Trudeau avait imaginés pour combattre le chômage, une restauration fort bien réussie puisque seules la chaire accrochée à la première colonne, du côté gauche, et quelques statues en ont payé le prix.

La construction

La paroisse Saint-Vincent-Ferrier fut érigée canoniquement le 29 novembre 1919 par Mgr Paul Bruchési et couvrait un territoire détaché de la paroisse Sainte-Cécile.

L'église Saint-Vincent-Ferrier occupe un terrain délimité par les rues Jarry et Drolet, une ruelle à l'arrière et l'avenue Henri-Julien à l'ouest. Ce terrain est formé des sous-lots 1523 à 1538, P. 1539, 1560, 1564 à 1579, et P. 1580 du lot 2643 de la paroisse cadastrale de Saint-Laurent. Acheté le 26 janvier 1920 de la Corporation épiscopale de Montréal (l'archevêché), le terrain mesure 165 pieds de largeur sur 326,5 de profondeur.

Pendant la première décennie de son existence, les paroissiens assistèrent aux exercices religieux dans une chapelle-école construite en 1920 et 1921 par l'entrepreneur Hormidas Bergeron selon des plans de l'architecte Joseph Henri Caron. Cette chapelle de 48 pieds sur 95 fut agrandie en 1925 par une rallonge de 58 pieds de largeur sur 40 de profondeur dessinée par Caron et bâtie par l'entrepreneur Joseph Marcotte.

Cette chapelle fut démolie en 1965. Elle se trouvait sur le terrain vague qui jouxte l'église à l'arrière. Ce terrain de 105 pieds de façade, avenue Henri-Julien (ou rue Drolet) sur 165 de profondeur serait sur le point d'être vendu pour la construction d'unités de logements.

La construction du presbytère a précédé celle de l'église de quelques années. En effet, le presbytère fut construit en 1926 et 1927 au coût de 38 200 \$ par l'entreprise générale Girard et Chauvin, selon des plans de l'architecte J.A. Grisé. Dessiné par J.E. Bouchard, le garage à l'arrière du presbytère fut ajouté à l'automne de 1928.

L'église est une oeuvre de l'architecte Ludger Lemieux. Engagé le 16 mai 1929 pour tracer les plans et assurer la surveillance générale des travaux, il remit ses plans en janvier 1930, et le contrat de construction fut octroyé à l'entreprise générale Alphonse Gratton et fils limitée le 6 février 1930. Les travaux débutèrent le 10 avril 1930, et Mgr Alphonse Deschamps procéda à la pose et à la bénédiction de la pierre angulaire le 1^{er} juin suivant. L'inauguration officielle de l'église eut lieu le 20 septembre 1931, trois semaines après la fin des travaux, mais la bénédiction solennelle par Mgr Georges Gauthier n'eut lieu que le 29 novembre suivant. L'orgue Casavant à quatre claviers n'était pas

encore installé, et sa bénédiction fut reportée au 22 mai 1932. Enfin, les cinq cloches coulées aux ateliers Paccard de France furent achetées au coût de 23 440 \$ selon une résolution adoptée le 3 novembre 1946. Elles furent bénies le 26 octobre 1947 et se trouvent dans la tour est.

Analyse architecturale

Sans compter le balcon qui se projette de 16,5 pieds à l'avant de la façade, l'église mesure 222 pieds de profondeur. Sa largeur est de 90 pieds en façade, 114 pieds au «transept», et 107 pieds au chevet plat. L'arête faitière du toit de la partie centrale de l'église culmine à 72 pieds du niveau de la rue, tandis que chacun des deux clochers atteint une hauteur de 141 pieds, en excluant la croix en fer forgé.

Le presbytère mesure 38 pieds de largeur sur 62 de profondeur, et il est relié à l'église par un corps de liaison de 22 pieds de largeur. Le presbytère comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages. Un garage de 23 pieds sur 24 complète l'ensemble.

L'église repose sur des assises en blocs de calcaire bossé dont les plus gros font 14 pouces sur 36. Les murs sont en calcaire gris bossé ou bouchardé fin. La pierre bouchardée fin domine en façade mais elle est réservée aux ornements et aux encadrements de fenêtres dans les trois élévations. Le sommet des clochers est revêtu de cuivre patiné. Le grès et la brique de couleur chamais revêtent les murs du presbytère.

Pour concevoir l'église Saint-Vincent-Ferrier, Lemieux s'est inspiré du style néo-Renaissance italienne qui prévalait à l'époque, au terme d'une période où le néo-gothique avait nettement dominé dans la construction des églises.

La façade est parfaitement symétrique, bien proportionnée et comprend trois parties: la partie centrale avec un magistral arc en plein cintre qui est en saillie de 36 pouces par rapport au mur principal, et un clocher de chaque côté.

Au fond de l'arc en plein cintre en pierre de taille bouchardée se trouve le principal de l'ornementation de la façade, partagée en trois registres. Le premier registre comprend les trois portes d'entrée insérées au fond d'embrasures arquées de 36 pouces de profondeur également, et accessibles par un large escalier de 13 marches, lequel est encadré de deux lampadaires en fer forgé à cinq branches. L'entrée principale est encadrée par deux colonnes galbées à chapiteau ionique orné d'un chérubin sculpté dans la pierre. Ces colonnes supportent un entablement qui surmonte les trois portes, et un fronton arqué surplombe la porte du centre. Le deuxième registre comprend trois paires de fenêtres géminées à arc en plein cintre qui retombent sur des pilastres ou des colonnes engagées à chapiteau dorique. Ces trois paires sont séparées par des pilastres devant lesquels se trouvent deux statues, une de saint Vincent Ferrier, et l'autre de saint Jean-Baptiste. Une moulure sculptée sépare ce registre du troisième, avec trois ouvertures à arc en plein cintre qui se découpent dans un fond en pierre bossée. La très grande fenêtre du centre est encadrée de deux minuscules ouvertures. Un pignon à denticules couronne cette travée.

Chaque porte comprend deux vantaux pleins en bois, surmontés de deux panneaux en bois dotés de peintures. L'imposte est en verre de couleur protégé par un grillage rayonnant en fer forgé.

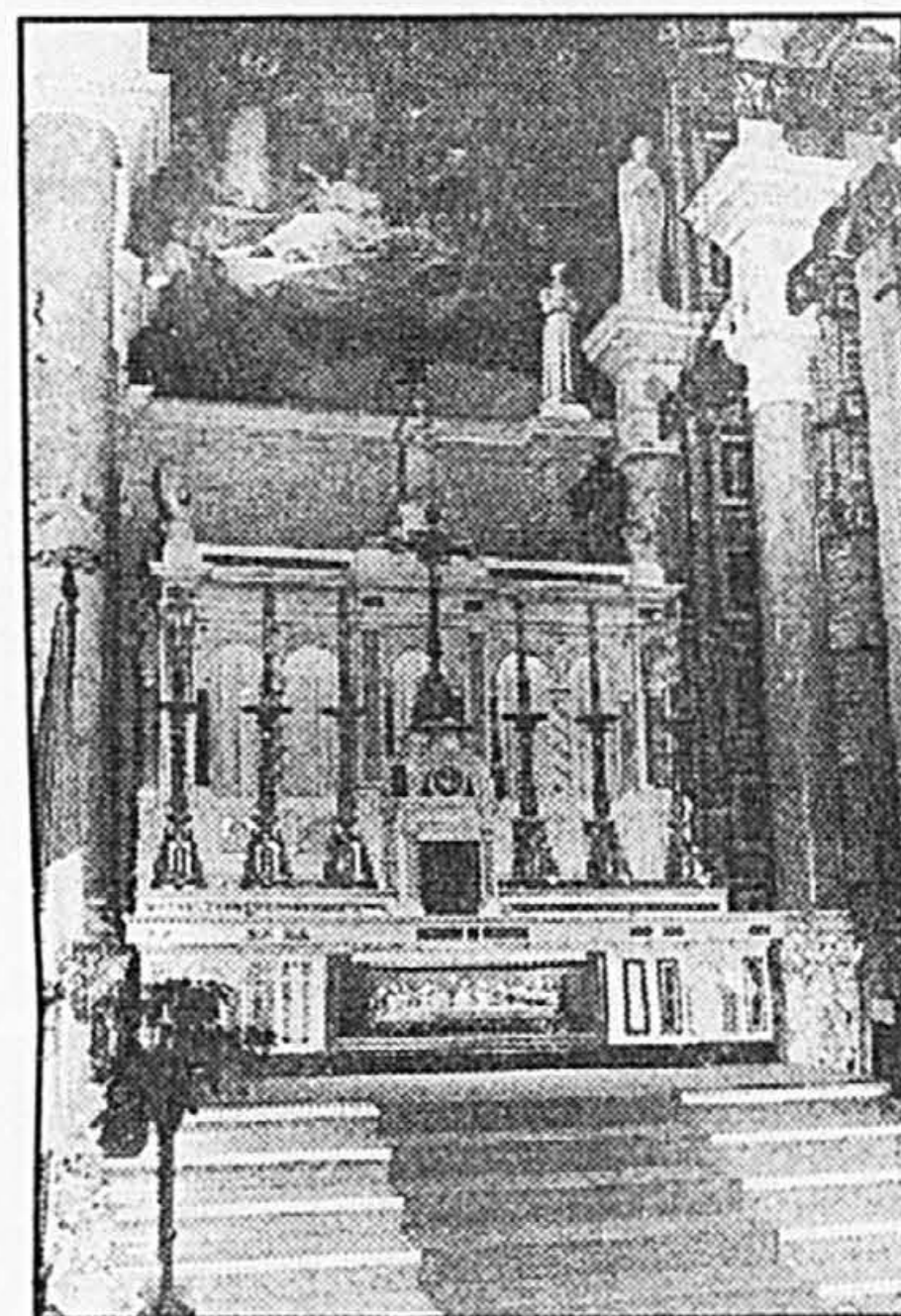
Les deux clochers de forme rectangulaire sont identiques, sauf pour la porte surmontée d'une marquise en fer forgé qui conduit au sous-sol, et surmontée d'une fenêtre, contre trois fenêtres en escalier dans la tour de droite. Le fût du clocher en pierre de taille comprend trois ressauts en pierre bossée dans lesquels on trouve les fenêtres rectangulaires soit, outre celles du premier niveau, trois en escalier à mi-hauteur, et trois au même niveau au sommet. Un entablement en pierre bossée percé d'un



L'église Saint-Vincent-Ferrier

PHOTOS JEAN COUPLI, La Presse

oculus dans chaque face sert d'appui au clocher lui-même recouvert de cuivre. Du clocher, on peut retenir l'arcature à trois arcades cintrées et jumelées (deux dans les faces latérales), les fleurons qui surmontent les antes à panneaux, le toit



Le maître-autel et son environnement sont remarquables. On ne peut pas vraiment parler de baldaquin puisque les colonnes ne supportent aucun toit, mais elles sont néanmoins imposantes.

bulbeux à huit pans séparés par des moulures proéminentes, les quatre abat-son insérés dans une ouverture cintrée, la lanterne octogonale qui surmonte le toit, et la croix de couronnement.

Les trois autres faces de l'église sont en pierre de taille bossée. L'arrière nous donne une idée de ce que sera l'intérieur. Grâce au chevet orné d'une croix en pierre de taille, on devine déjà la largeur de la nef principale, même si le pignon du chevet est trompeur puisque le toit est voûté. Le toit plat de chaque côté indique ce que seront les bas-côtés. La partie la plus basse montre la volu-

métrie de l'arrière de la sacristie. Dans les murs longs, les fenêtres qui éclairaient la nef sont dotées d'un arc en plein cintre, tandis que les autres sont de forme rectangulaire. L'arc en anse de panier des fenêtres de la claire-voie préserve sans qu'on le sache — du type d'angles qui prédomine à l'intérieur.

Le presbytère

Le presbytère présente une architecture dominée par ses lignes verticales amplifiées par l'utilisation de chaînes harpées en grès chamais aux angles et dans les pleins situés entre les travées de fenêtres. Le portique à colonnes profilées dotées d'un chapiteau dorique forme un ressaut par rapport à un avant-corps limité au rez-de-chaussée. Deux lions sculptés dans le grès blanc montent la garde à l'entrée principale du presbytère (l'entrée des bureaux se trouve avenue Henri-Julien). La maison est couronnée d'un parapet en pierre et en brique, surtout remarquable dans sa partie centrale ornée d'une croix en bas-relief. On appréciera aussi les meneaux qui séparent les grandes fenêtres en trois parties aux étages.

Le corps de liaison propose deux traits caractéristiques: sa grande fenêtre à petits carreaux et un bas-relief représentant saint Jean-Baptiste.

L'intérieur

L'intérieur de cette église qui peut contenir 2400 personnes au parterre et dans ses jubés en étonnera plusieurs par son originalité. On entre dans l'église par un narthex. A chaque extrémité du narthex, un escalier conduit aux deux jubés de l'arrière, celui du public, et celui où se trouve l'orgue Casavant. Du narthex, cinq portes s'ouvrent sur la nef; trois sont arquées comme celles qui s'ouvrent sur l'intérieur, et deux sont rectangulaires aux extrémités du mur arrière lambrissé de marbre riche à sa base.

Quand on pénètre dans la nef, on est tout autant surpris par l'originalité des lieux que par la richesse de l'ornementation. Ce ne fut pas toujours le cas; l'iconographie permet de vérifier que l'ornementation polychrome et les toiles ne sont pas d'origine, car l'église était toute blanche lors de son inauguration.

L'intérieur de l'église comprend sept travées de 24 pieds et 9 pouces, délimitées par des colonnes reposant sur des socles octogonaux, avec chapiteau ionique orné d'un chérubin du côté de la

RENDEZ-VOUS 92

1992, 350^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE MONTRÉAL

nef. Trois de ces colonnes sont dans la nef, deux dans le transept et deux dans le chœur. Ces colonnes séparent aussi la nef principale des bas-côtés, et forment une arcature à arcs en anse de panier.

La voûte en plâtre en forme d'anse en panier de la nef principale est accrochée à une charpente à pignon en béton par des tiges d'acier. Cette charpente en béton est recouverte du toit à arc en anse de panier. La voûte est ornée de tableaux sur toile marouflés sur plâtre réalisés par le peintre français Charles-Albert Chabauty dans les années qui ont suivi l'inauguration. Ce dernier a réalisé ses oeuvres au sous-sol de l'église avant de les maroufler sur le plâtre. Ces toiles ont été restaurées en 1974 par le peintre Louis-Paul Perron et Mgr Aucoin lors des travaux de restauration réalisés par la réputée entreprise René Henrichon et fils. Les toiles de la voûte illustrent la vie de Vincent Ferrier. L'oeuvre magistrale du centre, qui représente sa gloire, ou sa présence au ciel, est encadrée par l'illustration de son ordination (dans le chœur) et de sa mort (à l'entrée). Les huit toiles de la claire-voie illustrent autant de miracles réalisés par ce saint homme qui naquit à Valence en 1350 et mourut à Vannes, en France, le 5 avril 1419. Son procès de canonisation énuméra pas moins de 873, mais il en aurait réalisé plus de 3000 de son propre aveu!

Chabauty a réalisé trois autres oeuvres. Au-dessus du maître-autel, le grand tableau illustre ce qu'on considère le plus grand — et aussi le plus discuté — des miracles de Vincent Ferrier, celui du couvent de Saint-Étienne, à Salamanque, en 1412. Les deux autres tableaux sont situés au-dessus des autels latéraux, et dans ces cas, ils sont peints plutôt que sur toile marouflée. Cette différence s'explique par le fait qu'à l'origine, un grillage pleine hauteur séparait les jubés du chœur et de la nef. Seule la partie arquée de ces grillages a été conservée, la partie inférieure étant remplacée par une cloison de plâtre sur laquelle Chabauty a peint ces tableaux. Celui de gauche illustre la vénération de Marie, reine du monde, et celui de droite montre Jésus, alors qu'il était un apprenti de Joseph. Un de ces tableaux porte les énigmatiques dates 1941-1948. Comme il n'a sûrement pas mis sept ans à peindre ce tableau, on peut se demander si ces deux dates ne réfèrent pas à son oeuvre entière dans l'église.

Les attributs particuliers de cette église sont nombreux.

Les 13 vitraux en verre plombés et avec la partie supérieure en hémicycle ont été fabriqués par l'entreprise Hobbs Mfg Co. Ltd. et posés dès juillet 1931. Les fenêtres de la claire-voie sont en verre polychrome, mais sans motif précis.

L'aménagement des places dans l'église surprend également, avec un parterre et un jubé de chaque côté du maître-autel, un jubé de chaque côté dans le «transept» si on peut appeler ainsi le léger enfoncement de 12 pieds dans le mur long, et deux jubés à l'arrière, l'un étant réservé à l'orgue.

Le couronnement du chevet à arc en anse de panier est orné de boutons de rose et de chérubins à sa partie supérieure. Cet arc magistral n'est pas sans rappeler une arche du proscenium.

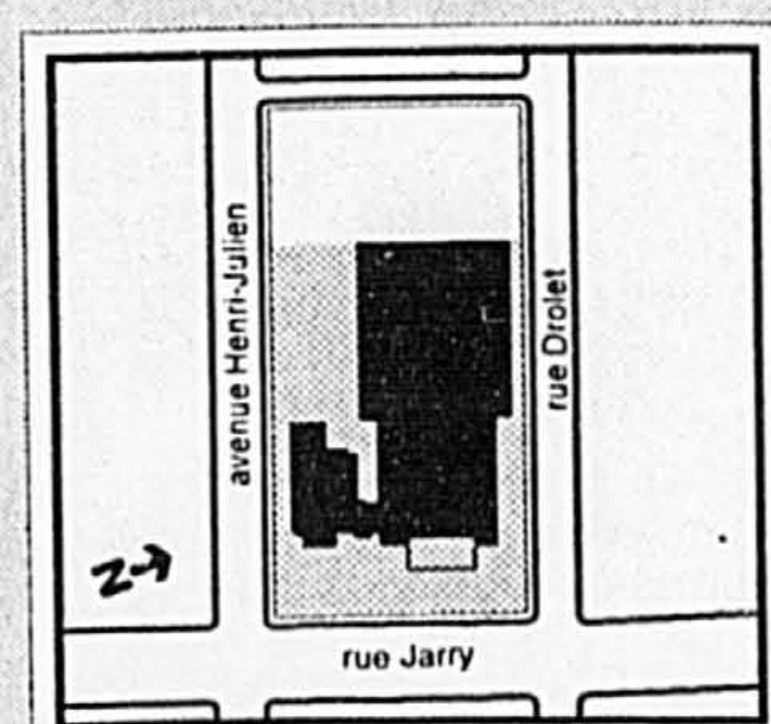
Le maître-autel fabriqué par Carli et Petrucci est entièrement en marbre de Carrare blanc, tout comme les statues des saints Martyrs canadiens qui couronnent les huit colonnes doriques en marbre veiné aux couleurs douces. La partie basse du retable contient quatre mosaïques représentant les évangélistes, tandis qu'une *Dernière Cène* est incorporée au tombeau. Une statue de saint Vincent Ferrier surmonte le retable. Les deux autels latéraux sont également de marbre.

La balustrade est impressionnante par la qualité et la diversité des marbres qui la composent. Des portes en grille de bronze ferment les trois ouvertures.

Enfin, il ne faut pas oublier les six confessionnaux installés dans les «transepts». Ces confessionnaux sont sculptés dans le chêne et surmontés de pinacles. Un bas-relief représentant les clés de saint Pierre orne le tympan du fronton arqué à base interrompue.

SOURCES: paroisse Saint-Vincent-Ferrier: petit dépliant intitulé *Eglise paroissiale Saint-Vincent-Ferrier*; examen des plans de construction, procès verbaux des délibérations; et informations verbales fournies par le curé Louis Aucoin — Archevêché de Montréal: informations diverses concernant la paroisse Saint-Vincent-Ferrier — Ministère des Affaires culturelles: dossier *Eglise Saint-Vincent-Ferrier* — Communauté urbaine de Montréal, Service de planification du territoire: *Repertoire d'architecture traditionnelle - Les églises*; et documents divers — Editions Larousse: *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* — La Presse (2 juin 1930): Mgr Deschamps a présidé cette belle cérémonie — La Presse (30 novembre 1931): Bénédiction d'un temple à Villeray.

REPÈRES



Nom : église Saint-Vincent-Ferrier.
Adresse : 8115, avenue Henri-Julien (presbytère).
Métro : station Jarry, vers l'ouest rue Jarry.

Le texte original de ces articles est offert sous forme de livres (4 tomes) par les Editions La Presse et par les Editions du Méridien, sous le titre *Montréal, son histoire, son architecture*. Renseignements: Guy Pinard, au 285-7070.



Quand cette photo fut prise le 22 février 1933, tout était blanc dans l'église. On remarquera aussi l'emplacement de la chaire accrochée à la première colonne du côté gauche, et aujourd'hui disparue. On notera aussi les grillages pleine hauteur qui séparaient les jubés du chœur de la nef. Seule la partie arquée de ces grillages a été conservée, la partie inférieure étant remplacée par une cloison de plâtre sur laquelle Charles-Albert Chabauty a peint un tableau.



La nef et la voûte dans toute leur splendeur.

Associated Press donne Clinton gagnant



Tandis que Bill Clinton accompagnait au saxophone, hier, Bill Clancy, un agriculteur de Holland (Wisconsin) qui chantait « Oh Danny Boy », lors d'un dîner sur la ferme de ce dernier, George Bush manifestait son mécontentement après un coup raté lors d'une rencontre de soccer disputée en compagnie d'un groupe de jeunes, à Montgomery, en Alabama.

PHOTOS REUTER



d'après AP et AFP
WASHINGTON

Bill Clinton devrait l'emporter confortablement le 3 novembre et les démocrates conserver la majorité dans les deux chambres du Congrès, contrôlant ainsi l'exécutif et le législatif pour la première fois depuis 1980, révèle une étude réalisée dans les 50 États américains et publiée hier par l'Associated Press.

Elle montre qu'en dépit d'une remontée récente, le président George Bush n'est en tête que dans quelques États et aurait besoin d'un miracle pour gagner. Le candidat indépendant Ross Perot ne l'emporterait dans aucun État, même si lui aussi progresse dans les derniers sondages.

L'étude de l'AP conduite auprès de responsables politiques et d'experts dans tout le pays crédite M. Clinton d'une large victoire dans 27 États et le District de Columbia. Soit l'équivalent de 330 grands électeurs, alors qu'il en faut 270 pour être élu président. Il mène d'une plus courte tête dans huit autres États (69 grands électeurs).

M. Bush est donné gagnant dans huit États (61 grands électeurs), tandis que la course est trop serrée pour déterminer un vainqueur dans sept États (78 grands électeurs), tous des bastions républicains traditionnels dont le Texas et la Floride.

La base solide de M. Clinton est construite dans l'État au plus grand nombre de grands électeurs (la Californie, 54), l'Illinois (22) et les 10 États plus le District de Columbia remportés en 1988 par Michael Dukakis. A quoi il a ajouté l'Arkansas dont il est gouverneur et le Tennessee dont son colistier Al Gore est sénateur. Il mène largement dans cinq des États de Nouvelle-Angleterre et de peu dans le sixième, le New Hampshire. Il est en tête dans une partie des Rocheuses et dans les « gros » États comme le New Jersey, la Pennsylvanie, l'Ohio, le Michigan et le Missouri.

Concernant le Congrès, démocrates et républicains ont une chance de gagner un ou deux sièges au Sénat (où les démocrates ont actuellement une majorité de 57 contre 43). Là, les meilleures chances démocrates de gains sont en Californie, dans le Wisconsin, l'Oregon, New York, la Pennsylvanie et le New Hampshire; celles des républicains en Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado et Washington.

A la Chambre des représentants, les républicains pourraient gagner 20 à 30 sièges mais, là aussi, la majorité démocrate (266 contre 166 dans la chambre sortante) ne sera pas affectée.

Toutefois, à 10 jours de l'élection présidentielle américaine, le président

Bush mène dans huit États seulement

George Bush se concentre sur les bastions républicains, qu'il tente de conserver en attaquant son adversaire démocrate Bill Clinton sur son programme, son bilan dans l'Arkansas et sa personnalité. Tous les sondages le donnent battu par M. Clinton, malgré une légère remontée.

Dans ces conditions, M. Bush doit se battre pour éviter un raz-de-marée démocrate. Une seule solution, se replier sur des États qu'il aurait dû considérer comme acquis, et attaquer sans relâche son adversaire. En début de semaine, le président a effectué une tournée en train en Géorgie et dans les deux Carolines. Il a continué vendredi et samedi dans le Kentucky, et surtout la Floride, l'Alabama et la Louisiane, trois États du Sud conservateur qui lui avaient donné parmi ses meilleurs scores il y a quatre ans.

Hier, M. Bush était sur le parking d'un centre commercial à Montgomery, la capitale de l'Alabama. La veille, en Floride, il était venu signer une loi renforçant l'embargo économique contre Cuba. Cette mesure ne peut que réjouir la communauté américano-cubaine, très nombreuse dans le sud de la Floride, conservatrice et qui constitue un de ses plus fidèles soutiens.

Aujourd'hui, M. Bush doit entamer un autre voyage de deux jours dans le Michigan, qui compte de nombreux « Reagan-démocrates », ces cols bleus démocrates retournés par l'ancien président Reagan au début des années 80. Il doit poursuivre par le Dakota du Sud et le Montana, deux petits États ruraux qui ne pèsent pas lourds dans l'issue du scrutin. Il ira ensuite au Texas, son État d'adoption qu'il ne doit pas perdre.

A l'opposé, le candidat démocrate Bill Clinton se permet de chasser sur ce qui constituait des terres républicaines: Louisiane, Wyoming, Nevada et comté d'Orange en Californie notamment.

M. Bush articule ses discours autour de trois thèmes. Il ironise sur le bilan de M. Clinton dans l'Arkansas, l'État dont il est le gouverneur et qui a toujours été un des plus pauvres de l'Union. « Le gouverneur a dit qu'il voulait faire pour l'Amérique ce qu'il avait fait pour l'Arkansas, nous ne pouvons pas le laisser faire cela », lance-t-il à ses auditoires.

Il critique également les propositions du candidat démocrate en affirmant qu'elles déboucheront sur des augmentations d'impôts. Il rythme surtout ses discours de dénégations de la personnalité de M. Clinton, qu'il accuse de changer de position sur toutes les questions délicates. « Nous allons gagner, ne laissez pas ces malheureux sondeurs vous dire ce que vous devez penser », dit-il aux Américains qui doutent de plus en plus de sa victoire.



PHOTO REUTER

Les membres d'une formation para-militaire nationaliste de Russie montent la garde durant les délibérations du Congrès du salut national, hier, à Moscou.

Même ennemi, même combat

d'après Reuter et AFP
MOSCOU

Les irréductibles du communisme et les néo-fascistes russes ont uni leurs forces hier et formé un Front national de salut, dont l'objectif avoué est le renversement du président Boris Eltsine et de son gouvernement.

« Notre objectif actuel est de lancer un mouvement intégré, qui pourrait changer le cours de l'histoire dans ce pays », a d'emblée annoncé Ilya Konstantinov, le vice-président du Front, cité par l'agence Itar-Tass. Le gouvernement russe - qui va devoir affronter en décembre un parlement hostile - est en butte aux vives critiques d'une large gamme de l'échiquier politique russe.

Lors d'une autre manifestation, plus d'un millier de nostalgiques du communisme se sont rassemblés autour d'une statue de Lénine sur la place d'Octobre à Moscou. Répondant à un appel en faveur de la renaissance de l'Union soviétique, les manifestants ont brandi des drapeaux frappés de la faucille et du marteau, des photographies de Lénine et scandé des slogans hostiles au gouvernement.

Le Front national de salut a accusé le président russe et son gouvernement de mener une « politique hostile au peuple ». Le Front obtiendra la démission des principaux membres du gouvernement, même si le Congrès des députés du peuple ne parvient pas, lors de la session de décembre, « à prendre les décisions qui changeront la situation politique », a déclaré Ilya Konstantinov.

« Nous préparerons un autre congrès avec un seul point à l'ordre du jour - la démission du président », a-t-il ajouté. « Nous sommes ici pour défendre la patrie. Nous voulons nous remettre sur la voie du léninisme », a expliqué Vera Nikolaïeva, une enseignante qui participait au rassemblement sur la place d'Octobre.

Il semble d'ailleurs que les jours du gouvernement de M. Egor Gaidar soient comptés, après la convocation par le président Boris Eltsine du Conseil de sécurité russe, qui devait se prononcer sur la formation d'une coalition gouvernementale avec le bloc centriste Union civile de M. Arkadi Volski.

Le 6 octobre, M. Eltsine avait cédé à la pression des députés, et demandé que M. Gaidar tienne compte des propositions de l'Union civile, tout en dénonçant « l'incompétence » de plusieurs ministres. Les têtes ont commencé à tomber jeudi avec la « démission » du ministre de la Santé M. Andreï Vorobiev, suivie du limogeage vendredi du négociateur russe auprès du FMI, M. Constantin Kagalovskii.

Selon un haut responsable, les prochains noms sur la liste des démissions sont ceux de MM. Viktor Khlistoun (Agriculture), Alexandre Titkine - dont le ministère de l'Industrie est liquidé, Piotr Aven (Commerce extérieur), Andreï Nerchaïev (Economie), et Vladimir Machtchitz (charge des relations au sein de la CEI). Le chef de la diplomatie russe, M. Andreï Kozyrev et le ministre chargé des Privatisations Anatoli Tchoubais, sous le feu des attaques des conservateurs depuis plusieurs semaines, sont également menacés par un éventuel remaniement.

Les combats se poursuivent en ex-Yougoslavie

Associated Press
SARAJEVO

Les combats faisaient rage hier dans le nord et le centre de la Bosnie-Herzégovine, où les Musulmans devaient se battre sur deux fronts, face aux Serbes et aux Croates.

À Belgrade, le président yougoslave Dobrica Cosic, favorable à une politique de réconciliation, a par ailleurs annoncé que des élections législatives fédérales « décisives » auraient lieu le 20 décembre.

Des élections anticipées (probablement présidentielle et législatives), devraient en principe avoir lieu le même jour en Serbie, avec l'espoir des pacifistes de voir le président serbe Slobodan Milosevic, partisan d'une ligne « dure » et nationaliste, se faire battre. Un scrutin local est prévu le 13 décembre dans l'autre république constitutive, le Monténégro.

Dans le parlement fédéral sortant, les socialistes serbes de M. Milosevic et leurs alliés radicaux disposent d'une majorité d'environ 80 - bien qu'ayant obtenu moins de la moitié des voix. « Les électeurs décideront non seulement qui dirigera le pays, mais détermineront aussi le destin des peuples de Serbie et du Monténégro », a affirmé M. Cosic.

Pour le premier ministre Milan Panic, « il y a plus de risque à retarder les élections qu'à les organiser » et il a appelé tous les partis à y participer. Sinon, jugent les deux hommes, les élections pourraient se faire « dans la rue », c'est à dire avec une guerre civile. L'opposition craint que le découpage favorise de nouveau une victoire des socialistes, en dépit de l'institution de la proportionnelle. Selon le journal « Borba » de Belgrade, les partis d'opposition devraient se réunir lundi pour décider de leur participation ou non.

Le commandant des forces armées bosniaques, Sefer Halilovic et les dirigeants du Conseil de défense croate - principale milice croate - ont ordonné la fin des hostilités, selon la radio croate. Sefer Halilovic avait lancé un appel similaire il y a trois jours, sans succès.

Coup d'État au Tadjikistan

Agence France-Presse
MOSCOU

Des partisans de l'ex-président Rakhmon Nabiev ont repris le pouvoir à Douchanbe hier à l'occasion d'un coup d'État destiné, ont-ils dit, à débarrasser le Tadjikistan (Asie centrale) de l'influence des fondamentalistes musulmans et à restaurer l'ancien régime communiste.

Mais le récit de la façon dont les fidèles de M. Nabiev se sont emparés des principaux bâtiments gouvernementaux demeure incomplet, tandis qu'après une journée de violences, il n'était pas facile de déterminer qui dirigeait désormais cette république.

Les agences de presse russes indiquent que les forces favorables à Rakhmon Nabiev sont entrées à Douchanbe tôt hier matin et ont conquis en quelques heures le palais présidentiel, le parlement ainsi que les organes de presse et les centres de communications-clés. L'agence Interfax a annoncé qu'après plusieurs heures d'échanges de tirs dans le centre-ville, les rebelles s'étaient assurés le contrôle total de Douchanbe, mais que des personnes

continuaient à être tuées ou blessées dans les combats en banlieue.

Le ministre russe de la Défense, le général Pavel Gratchev, a, de son côté, donné l'ordre aux troupes russes basées à Douchanbe de rester neutres. Un porte-parole du ministère de la Défense à Moscou a, néanmoins, confirmé que les soldats russes avaient pris le contrôle du principal aéroport de la ville. Ce responsable a dit qu'il s'agissait ainsi de faire en sorte que l'aéroport demeure ouvert afin d'évacuer de la capitale tadjike, le cas échéant, les civils russes.

M. Safarali Kendjaïev, un des principaux alliés de M. Nabiev et ex-président du parlement, est intervenu à la radio et à la télévision d'État pour déclarer que le pouvoir serait remis aux anciennes autorités tadjikes renversées par l'opposition début septembre après avoir été, dès le printemps, obligées de composer avec elle. M. Kendjaïev, qui s'est exprimé à la télévision en compagnie du commandant des forces pro-Nabiev déployées dans la ville méridionale de Kouliab, a dit que « le gouvernement qui existait jusqu'en mai de cette année serait restauré », selon ITAR-TASS.

Mais, dans des déclarations à l'agence

ITAR-TASS, M. Kendjaïev a tenu des propos diamétralement opposés puisqu'il a affirmé que les forces pro-Nabiev « ne revendiquaient pas le pouvoir » et qu'il avait même téléphoné au président par intérim Akbarsho Iskandarov - qui avait remplacé M. Nabiev - pour lui offrir de poursuivre son travail.

Rakhmon Nabiev avait été premier secrétaire du parti communiste du Tadjikistan sous Léonid Brejnev, avant d'être limogé au début de la perestroïka. Connu pour ses positions conservatrices, il avait été élu au suffrage universel en novembre 1992. Mais, dès le printemps dernier, il avait été contraint par l'opposition à une série de compromis, du départ de M. Kendjaïev à l'entrée de leaders de l'opposition au gouvernement.

La république a été gouvernée depuis par une coalition fragile de groupes « démocratiques », nationalistes et islamistes dont le seul point d'entente était leur hostilité à M. Nabiev. On ignorait hier encore quel était le sort de M. Iskandarov. M. Kendjaïev a, pour sa part, assuré à Interfax que le président renversé se cachait dans le bâtiment du ministère de l'Intérieur.

Les nouvelles sanctions indignent Cuba

d'après Reuter et AFP
LA HAVANE

Jurant de défendre le socialisme jusqu'à la mort, Cuba a déclaré hier que le renforcement de l'embargo économique des États-Unis éliminait dans l'immédiat toute possibilité de compromis avec Washington.

Les agences de presse et les journaux ont traité par le mépris le texte de loi, signé vendredi par le président Bush. « Nous n'allons pas abandonner. Nos rangs sont plus serrés que jamais », écrit Granma, l'organe du Parti communiste dans un éditorial. « Nous, révolutionnaires préférons mourir cent fois plutôt que d'abandonner le socialisme à Cuba », ajoute le journal qui cite les propos tenus par Fidel Castro le mois dernier.

L'agence de presse locale AIN ajoute que les dernières sanctions imposées par Washington serviront de leçon à ceux qui croyaient que Cuba pouvait parvenir à un accord avec les États-Unis en faisant des concessions politiques.

La loi sur la démocratie cubaine (Cuban Democracy Act), signée vendredi par le président Bush, interdit aux filia-

les étrangères des sociétés américaines de traiter avec Cuba. Elle interdit aussi pour six mois les ports américains aux bateaux qui font du commerce avec l'île. Cette loi donne d'autre part au président américain le pouvoir de suspendre l'aide économique et les ventes d'armes aux pays qui aident Cuba.

Le texte stipule que la politique américaine doit avoir pour objectif « une transition pacifique vers la démocratie à Cuba par l'application scrupuleuse de sanctions dirigées contre le régime de Castro, et par le soutien au peuple cubain ». Cette loi sur la démocratie cubaine renforce notre embargo. Elle accélérera la fin inévitable de la dictature cubaine de Castro », a déclaré George Bush.

Mais la Communauté européenne, le Canada, le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine, qui ont tous des échanges économiques avec La Havane, ont protesté contre cette mesure en affirmant que c'était une tentative grossière des États-Unis d'imposer leur politique commerciale. A la Havane, des responsables cubains ont pour leur part déclaré vendredi que le renforcement de l'embargo pourrait avoir un effet boomerang négatif pour Washington.

« Ce sera négatif pour nous économi-

quement, mais d'un autre côté, cela pourrait avoir un effet politique positif pour Cuba sur la scène internationale », a dit un responsable du ministère cubain des Affaires étrangères. L'ambassadeur cubain aux Nations unies, Alcibiades Hidalgo, a pour sa part déclaré que cette mesure pourrait renforcer la position de Cuba lors du prochain débat de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'embargo économique américain.

Le renforcement de l'embargo a également été salué par le candidat démocrate à la présidence, Bill Clinton. « Aujourd'hui est un jour important dans la lutte pour la démocratie à Cuba », a déclaré le gouverneur de l'Arkansas dans un communiqué publié quelques heures avant la signature de la loi par George Bush.

Devant des journalistes, à Las Vegas, Bill Clinton a accusé le président d'avoir signé ce texte « à contre-cœur pour faire un geste politique, un dernier sursaut dans la campagne 1992 ». « J'y crois et je l'appliquerai », a-t-il ajouté. Notons que la communauté cubano-américaine est l'une des clientèles les plus fidèles à George Bush en Floride, État rallié à la cause des républicains lors de la course présidentielle de 1988, et qu'ils s'efforcent aujourd'hui de conserver.

Le Gala Excellence La Presse 1992

HOMMAGE AUX 52 PERSONNALITÉS DE LA SEMAINE

et à

Jean Drapeau



Gino Quilico



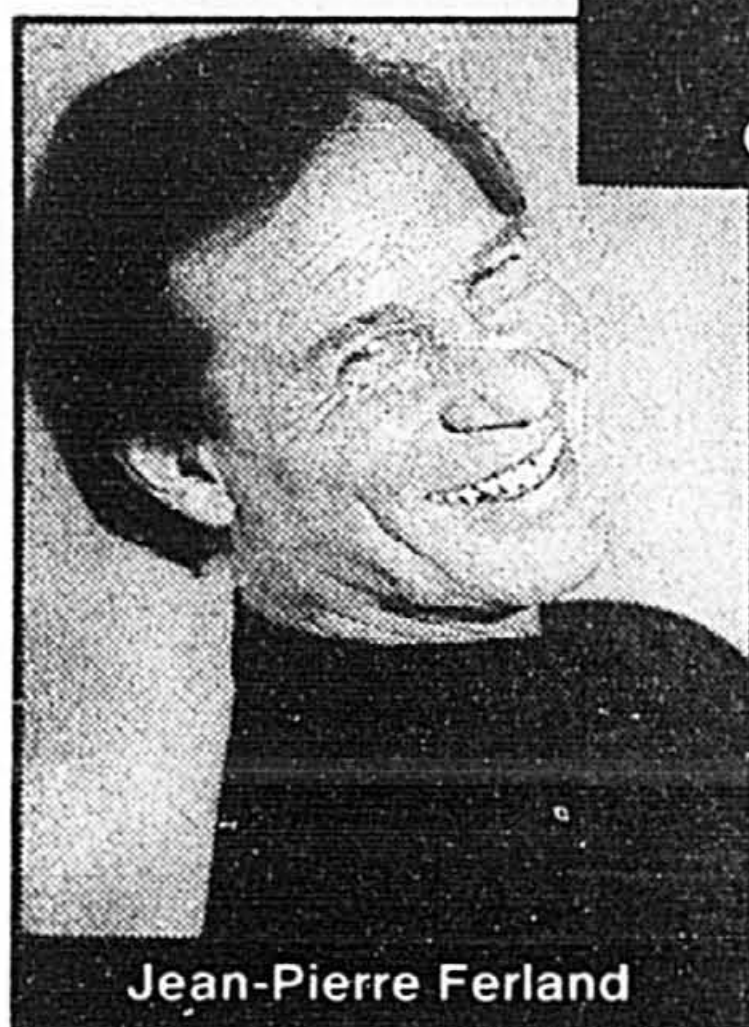
Marie Bernard Meunier



Chantal Lambert



Ginette Reno



Jean-Pierre Ferland



Ronald Corey



Claude Brochu



Bernard Uzan



Philippe de Gaspé Beaubien



Robert Bourassa



Luc Lavoie



Lyse Guérin



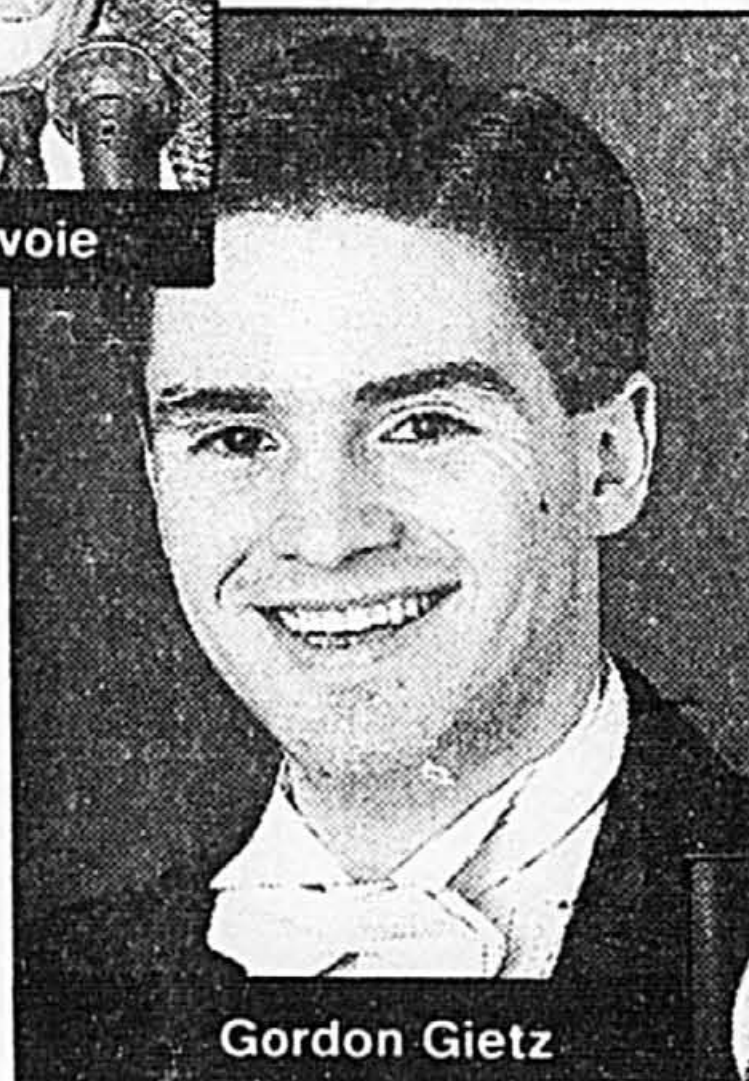
Maurice Druon



Philippe Noiret



Ludmilla Chiriaeff



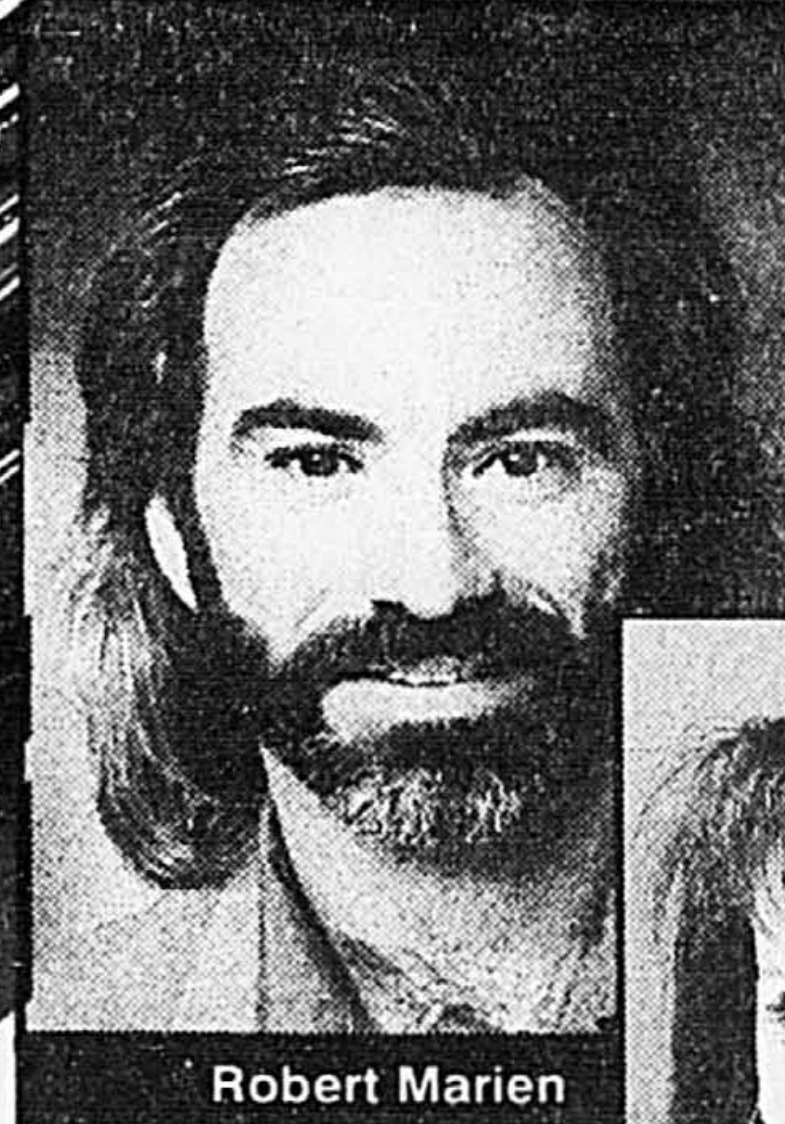
Gordon Gietz



Jacques Chirac



Louis Quilico



Robert Marien



Brian Mulroney



Renée Claude



Francis Lemarque



Robert Lapalme



Philippe Clay

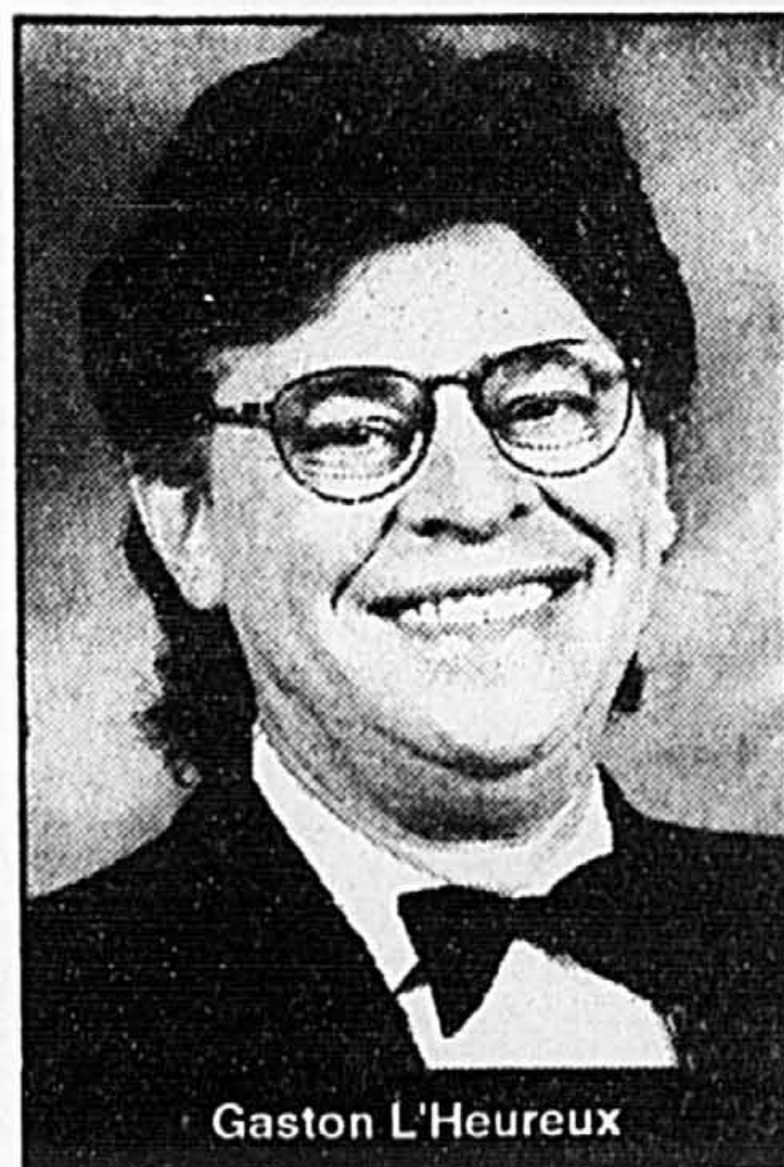


Les Petits Chanteurs du Mont-Royal



Diana Soviero

À l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, un hommage spécial sera rendu à Monsieur Jean Drapeau qui a présidé aux destinées de Montréal pendant près de 30 ans.



Gaston L'Heureux



Les disciples de Massenet

Animé par Gaston L'Heureux, le Gala Excellence présente les 52 "personnalités de la semaine" et couronne la Personnalité de l'année 1992.



SRC
TÉLÉVISION

Ce soir,
aux Beaux Dimanches, à 20 h 30

Réalisation : Roger Fournier
Direction musicale : Paul Baillargeon
Conception : Roger D. Landry